

Cfdt:

magazine

CFDT MAGAZINE : 521 | MARS 2026

3 EUROS

UNE FRANCE INÉGALITAIRE

ISABELLE CARRÉ
LANCEUSE D'ALERTE

NUCLÉAIRE
LES PETITES MAINS
DE L'ATOME

CONDITIONS
DE TRAVAIL
LE LOUVRE À BOUT



SOLUTIONS CSE

Le salon des acteurs CSE

Le cœur
du collectif,
c'est vous

18-19 mars 2026
PARIS
PORTE DE VERSAILLES



Télécharger
votre invitation !

COMEXPOSIUM

solutions-cse.org



Cfdt: sommaire

: 521 | MARS 2026

10



20



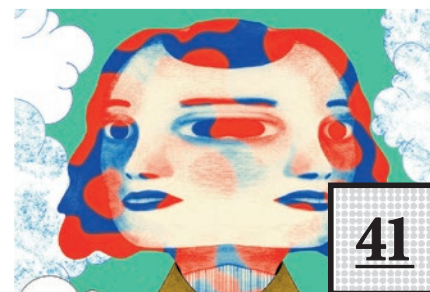
38



14



41



4 ACTUS FRANCE ÉCONOMIE

L'inflation se rapproche de zéro.

LOGEMENT 2025, année noire.

VICTOIRE SYNDICALE

7600 aides-soignantes de l'aide à domicile revalorisées.

ENTRETIEN | BÉATRICE LESTIC,
secrétaire nationale Cfdt chargée
de l'égalité professionnelle : « La directive
sur la transparence salariale est menacée. »

10 EUROPE

ESPAGNE | 500 000 travailleurs
sans papiers vont être régularisés.

GRÈCE | GIORGOS ARGITIS,
professeur d'économie politique
et directeur scientifique : « La croissance
coexiste avec des salaires toujours faibles. »

13 MONDE

CANADA | Au Québec, les lois
antisyndicales se multiplient.

14 REPORTAGES PORTFOLIO

APPRENTIS D'AUTEUIL Bienvenue
au château ! Le domaine des Vaux
accueille et forme 900 jeunes en difficulté.

18 TERRAINS NUCLÉAIRE

Les petites mains de l'atome. La France
compte 33 000 sous-traitants du nucléaire,

essentiels à la maintenance et
au démantèlement. Leur vie alterne
entre révisions des centrales et précarité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Louvre à bout. Les agents du musée
sont en grève depuis la mi-décembre
2025. Ils dénoncent des fermetures
à répétition et un climat social dégradé.

22 DOSSIER UNE FRANCE INÉGALITAIRE

À l'école, sur la fiche de paie ou quand
il est question d'héritage, les inégalités
entre les Français progressent.
Malgré un système redistributif et des
services publics censés réduire l'écart...
Des réformes (dont une fiscale)
s'imposent.

30 ÉCLAIRAGES ENQUÊTE CADRES

Plus nombreux, pas forcément plus
heureux. Les cadres, dont le nombre
a triplé, veulent être entendus.
Pour cela, leur syndicalisation devient
un enjeu majeur.

32 RENCONTRE LUC ROUBAN

Sociologue et directeur de recherche
au CNRS : « Notre système oligarchique
est trop malade pour être sauvé. »

34 JURIDIQUE CAS PRATIQUE DISCRIMINATION

La preuve illicite ou déloyale.

Depuis 2023, des preuves illicites
peuvent être admises, obligeant les
salariés à plus de vigilance. Explications.

36 EN BREF / REPÈRES

38 CULTURE INVITÉE ISABELLE CARRÉ

Lanceuse d'alerte. La comédienne a
réalisé *Les Rêveurs*, un film coup de poing
sur la santé mentale des jeunes.
Rencontre avec une femme déterminée.

41 LIRE, VOIR, ENTENDRE

La sélection de la rédaction.

46 PETITES ANNONCES



NE RATEZ RIEN
DE L'ACTUALITÉ
SOCIALE

► WWW.SYNDICALISMEHEBDO.FR



abonnez-vous

Disponible aussi sur
Apple Store et Google Play.

RÉDACTION : 4, bd de la Villette, 75955 Paris Cedex 19. Tél. : 01 42 03 81 72 E-mail : magazine@cfdt.fr - Bluesky : [@syndicalismehebdo.fr](https://bsky.app/profile/syndicalismehebdo.fr) - Site : www.syndicalismehebdo.fr.
Directeur de la publication : Fabien Guimbretière. **Rédacteur en chef** : Nicolas Ballot. **Rédacteur en chef adjoint** : Jérôme Citron. **Rédacteurs** : Anne-Sophie Balle, Fabrice Dedieu, Sabine Izard, Guillaume Lefèvre, Claire Nilus, Emmanuelle Pirat, Aurélie Seigne. **Rédactrice-graphiste** : Murielle Guillard. **Secrétaires de rédaction** : Jean-Marie Forget, Mylène Phelpin.
Secrétariat et gestion des petites annonces : Barbara Schmidt. **Ont participé à ce numéro** : Sophie Bablon, Sabrina Benkhannouche, Emmanuel Dreux, Juliette Poulain. **Conception graphique** : Murielle Guillard. **ADMINISTRATION & ABONNEMENTS** : GfE Cfdt-Press - 4, bd de la Villette, 75955 Paris Cedex 19. E-mail : gestionpresse@cfdt.fr - Tél. : 01 42 03 80 51.
Abonnement annuel : 25 €. Étranger (excepté UE et Suisse) : 60 €. Chèque à l'ordre de Cfdt-Press. **CHANGEMENT D'ADRESSE** : contactez votre syndicat (coordonnées sur votre carte d'adhérent). **Imprimerie** : Roto France 77185 Lognes. N° CPPAP : 0330 S 06265. ISSN : 0395-5621. Jointes sous film **PAGES SPÉCIALES** : F3C (I à XXIV), FCE (I à XVI), FEP (I à XXIV), FGMM (I à IV). **Crédit Une** : Ivane Thieulent / Voz'Image. Ce journal est imprimé sur du papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement (www.fsc.org).

Les embauches en CDD au plus haut depuis 2018

5 452 800 : c’est le nombre d’embauches en contrat à durée déterminée (CDD) dans le secteur privé au troisième trimestre 2025, indique la Dares dans une étude publiée fin janvier. Un nombre en légère baisse sur le trimestre (–0,7 %) mais en augmentation sur l’année 2025 (+0,6 %), alors que celui des embauches en CDI a reculé (–5,7 %).

Au total, la part des CDD dans les embauches atteint désormais 84,6 %, soit « *son plus haut niveau depuis début 2018* », et ce, malgré l’instauration du bonus-malus sectoriel – qui permet, via une modulation des cotisations chômage des employeurs, de limiter le recours aux contrats courts. Rappelons qu’actuellement 80 % des contrats sont d’une durée inférieure à un mois, et environ 50 % de moins d’une semaine.

Ce niveau historique pourrait alimenter les discussions à venir relatives à l’encadrement des contrats courts : la négociation sur le sujet, ouverte à la fin janvier, est censée s’achever le 25 mars prochain. ■ ANNE-SOPHIE BALLE



L’inflation proche de zéro

Après les années 2022-2023, lors desquelles l’inflation a atteint des niveaux que l’on ne connaissait plus, la France, en ce début d’année 2026, vit une situation bien différente avec une hausse de prix presque égale à zéro. Cette accalmie durera-t-elle ? Rien n’est moins sûr.

En ce début d’année 2026, la courbe de l’inflation se rapproche presque d’une ligne horizontale. Après avoir connu un ralentissement durant toute l’année 2025, les prix ont seulement augmenté, sur un an, de 0,8 % en décembre 2025, et de 0,3 % en janvier 2026, selon une estimation provisoire de l’Insee. Une partie de l’explication tient dans la baisse des prix des produits manufacturés, en particulier de l’habillement et des chaussures, produits soldés durant le mois de janvier. L’Insee note également que, comme en décembre, la baisse

des prix de l’énergie, notamment du pétrole, est forte. Toutefois, dans l’alimentation, les prix augmentent légèrement.

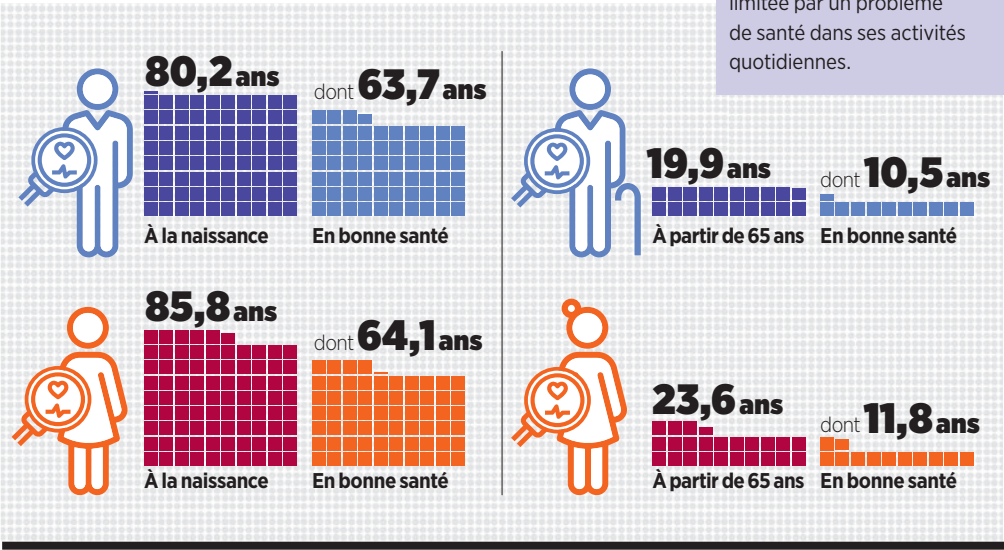
Ces chiffres sont remarquablement bas au regard de ceux de la zone euro, où l’inflation était de 1,7 % en janvier. Selon le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, interrogé sur BFM Business, début février, « *cela a deux conséquences plutôt positives pour la France. La première, c’est du pouvoir d’achat. Et la seconde, c’est que cette inflation plus basse peut s’accompagner d’une modération salariale, ce qui est bon pour notre compétitivité* ». Selon la Banque de France, la situation devrait toutefois évoluer. Alors que l’inflation pour 2025 se situerait autour de 0,9 %, elle devrait remonter à 1,4 % en 2026 et se stabiliser à 1,6 % en 2027. ■ FABRICE DEDIEU

Xosé Bouzas/Hans Lucas - Michel Gaillard/REA

François Henry/REA - Sébastien Ortola/REA

L’espérance de vie en France

Source : « *Études et résultats* », Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees), janvier 2026.



L’espérance de vie en bonne santé (ou espérance de vie sans incapacité) correspond au nombre d’années que peut espérer vivre une personne sans être limitée par un problème de santé dans ses activités quotidiennes.

À Bordeaux, distribution d’inventendus alimentaires à des étudiants dans le besoin. ▼



Un arrêté contre le gaspillage alimentaire

Aujourd’hui, le don de produits alimentaires d’un commerçant à ses salariés est considéré par l’Urssaf comme un avantage en nature, donc soumis à des cotisations sociales qui dissuadent les employeurs. Résultat, malgré la loi Garot de 2016 qui oblige les commerces alimentaires de plus de 400 m² à mettre à la disposition des associations leurs invendus, plus de 300 000 tonnes d’aliments encore consommables finissent chaque année dans les poubelles. Le gouvernement a décidé de changer le statut de ces invendus pour qu’ils puissent être donnés plus facilement aux salariés par les entreprises volontaires. Afin d’éviter les abus, les dons seront néanmoins plafonnés et resteront subordonnés aux dons à des associations, qui conserveront la priorité. Près d’un million de travailleurs du secteur sont concernés par cette mesure qui devrait faire l’objet d’un arrêté au printemps. ■ C.N.

7 600 aides-soignantes revalorisées

Signataire de l'avenant 70, la CFDT Santé-Sociaux obtient une augmentation de salaire et la reconnaissance des missions pour ces travailleuses de la branche aide à domicile.

« *Le savoir-faire professionnel, les compétences spécifiques ainsi que la réalité des tâches qu'exercent au quotidien celles qui prennent soin des plus fragiles sont désormais reconnus à leur juste valeur* », se réjouit Stephan Garrec, secrétaire fédéral de la CFDT Santé-Sociaux, après l'annonce de l'agrément de l'avenant 70. Concrètement, cette mesure entraîne la reclassification et le repositionnement des aides-soignantes, à 99 % des femmes, dans la catégorie techniciens et agents de maîtrise.

Pour les 7 600 travailleuses concernées, l'impact sera double. Il sera visible sur les fiches de paie, d'abord, avec une revalorisation salariale de 115 euros brut mensuels. Et dans leur métier, ensuite, grâce à une clarification de leurs missions. Celle-ci doit permettre de mieux reconnaître la charge réelle de travail et de limiter le « glissement de tâches », c'est-à-dire les situations où les aides-soignantes assumaient des missions ne relevant pas de leur poste, sans reconnaissance ni rémunération.

■ GUILLAUME LEFÈVRE



Le secteur bancaire sabre dans les effectifs

Après une année 2025 marquée par la remise en cause du télétravail, la Société Générale (40 000 emplois en France) poursuit sa réorganisation à marche forcée. Fin janvier, elle annonçait en CSE central sa volonté de supprimer 1 800 postes d'ici à 2027 sans départs contraints. Un « *coup de massue* » pour les syndicats, qui dénombrent déjà 4 600 suppressions de postes depuis la fin 2024, principalement dues à la fusion des réseaux Crédit du Nord et Société Générale. La CFDT demande à la direction d'être « à la hauteur de ses engagements pour garantir un reclassement convenable des salariés ».

Plus globalement, la multiplication des plans sociaux, ces derniers mois (CCF, BNP Paribas...), révèle un secteur bancaire sous tension, percuté de plein fouet par la numérisation des usages et la désertification des agences physiques. « *Les restructurations se sont empilées, avec une très forte intensification de la charge de travail pour les salariés qui doivent s'adapter en permanence. Les conditions de travail se sont beaucoup dégradées* », résume la CFDT Banques et Assurances.

■ A.-S. B.

Capgemini : pour la CFDT, pas de compromis avec l'éthique

La tornade aura été aussi violente qu'éphémère. Mais elle risque de laisser des traces. Quelques jours après la révélation, par l'Observatoire des multinationales, de l'existence d'un contrat entre Capgemini aux États-Unis et la police anti-immigration (ICE), la direction de Capgemini annonçait, le 1^{er} février, sa décision de mettre en vente sa filiale. Cette dernière avait en effet conclu, en décembre 2025, un contrat avec l'agence américaine visant à fournir un outil d'identification et de localisation des personnes étrangères (*skip tracing*). Même si la décision de la direction a permis de faire baisser la pression, elle n'est pas suffisante pour la CFDT. « *La mise en vente, ce n'est*

pas la plus mauvaise chose mais il ne faut pas s'arrêter là, indique Frédéric Boloré, délégué syndical central CFDT du groupe. *Notre cœur de métier, c'est de proposer des services informatiques. Nous devons réfléchir à imposer une échelle de criticité, avant d'accepter – ou pas – de prendre un contrat* », explique-t-il, sans toutefois se bercer d'illusions. La realpolitik des dirigeants sert le plus souvent de boussole, et le chiffre d'affaires réalisé par Capgemini aux États-Unis représente 30 % du chiffre d'affaires global du groupe. « *Mais nous allons continuer à talonner la direction sur ce sujet* », affirme Frédéric Boloré.

■ EMMANUELLE PIRAT

Eric Beracassat/Hans Lucas

Frédéric Maigrot/REA

CONDITIONS DE TRAVAIL



Peu d'accords sur le risque chaleur

Une étude de Sextant, cabinet d'experts auprès des élus des CSE, révèle que la négociation collective peine à intégrer les risques liés aux fortes chaleurs, malgré la menace qui pèse sur les travailleurs, notamment dans l'agriculture et la construction. Peu d'accords sur ce sujet ont été signés entre 2022 et 2024, dont seulement 8 % adoptent une démarche complète, avec des mesures techniques (équipement de protection, ventilation des locaux...), humaines (primes, sensibilisation...) et organisationnelles (modification des horaires, cadences, report de travaux...).

■ C. N.

Handicap, l'insertion professionnelle à la traîne

Vingt ans après la loi handicap du 11 février 2005, la Cour des comptes dresse, dans un rapport du 27 janvier 2026, un bilan mitigé de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Malgré l'évolution favorable du cadre juridique et des moyens financiers importants, elle estime que l'efficacité des dispositifs reste limitée. Ainsi, la priorité donnée à l'emploi en milieu ordinaire qui repose sur la reconnaissance administrative du handicap exclut certains travailleurs. Par ailleurs, l'obligation d'emploi de 6 % demeure imparfaitement appliquée : 28 % des entreprises n'emploient aucun travailleur handicapé, et les référents handicap sont peu présents. Enfin, la Cour pointe une gouvernance fragmentée et un manque de pilotage. Des constats que partage la CFDT, qui appelle à repenser la hausse le seuil de 6 %.

■ E. P.

■ SABINE IZARD

LE CHIFFRE

665

C'est le nombre de fausses informations au sujet du climat qui ont été relayées dans les médias audiovisuels en France en 2025, d'après l'Observatoire des médias sur l'écologie. C'est l'une des données chiffrées du bilan annuel de la détection de la désinformation climatique, qui pointe également une moyenne de treize fausses informations prononcées chaque semaine dans les médias traditionnels. Encore davantage dans les médias comme CNews ou Sud Radio. Parmi les fausses informations diffusées, 80 % ne sont pas des cas isolés. Elles s'insèrent dans des campagnes qui visent à discréditer l'état des sciences sur la question climatique.



SECRÉTAIRE
NATIONALE CHARGÉE
DES QUESTIONS
D'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
FEMMES-HOMMES

« La directive sur la transparence salariale est menacée »

La directive européenne relative à la transparence des salaires est censée être transposée dans la loi française d'ici au 7 juin 2026, mais le combat est encore loin d'être gagné.

■ Peux-tu nous dire ce que contient la directive sur la transparence des salaires ?

Ce texte, adopté en mai 2023 par l'Union européenne, vise à lutter contre les inégalités de salaires, notamment entre les femmes et les hommes, en obligeant les entreprises et les administrations à être transparentes. Il donne ainsi aux salariés ou aux agents (il s'appliquera aussi dans les fonctions publiques) la possibilité de comparer leur niveau de rémunération avec les autres catégories de l'entreprise. La directive vise à garantir que, à travail égal, le salaire est vraiment égal. Le texte renforce également le rôle des organisations syndicales en matière de lutte contre les discriminations salariales.

■ Où en est-on de la transposition de cette directive dans la loi française ?

Pour le moment, ça bloque. Il y a eu un retard à l'allumage, puis

plusieurs mois sans que rien ne se passe, en raison de l'instabilité gouvernementale en France. Les travaux ont repris en janvier, mais nous ne voyons pas d'issue à ce jour. La directive ne sera sans doute pas transposée d'ici au mois de juin.

■ Qu'est-ce qui bloque ?

Les organisations syndicales et patronales sont loin d'être sur la même ligne, ce qui ne facilite pas la transposition. Par exemple, en France, les entreprises de 50 salariés et plus sont déjà soumises à des mesures de transparence salariale. On appelle cela l'index de l'égalité professionnelle. Or la directive n'impose de nouvelles mesures qu'à partir de 100 salariés. Le patronat veut donc détricoter ce qui existe déjà dans notre législation sous prétexte de respecter la directive. C'est évidemment inacceptable pour les organisations syndicales. Un autre point bloquant est la manière de définir ce qu'est « un travail de valeur égale », pour pouvoir

comparer les rémunérations. Le fait de prendre en compte tous les éléments de rémunération (heures supplémentaires, intéressement, participation, primes...) ne plaît pas aux patrons. Et je ne parle même pas de la partie sanctions, que nous n'avons pas encore abordée...

■ Le patronat européen est-il aussi vent debout contre cette directive ?

Le patronat européen n'en a jamais voulu. Business Europe (confédération patronale européenne dont le Medef est adhérent) continue de mener un intense lobbying pour détricoter les directives sociales adoptées lors de la mandature 2019-2024, notamment celle sur la transparence des salaires. On peut dire aujourd'hui que cette directive est menacée, mais la CFDT et toutes les organisations syndicales françaises et européennes sont mobilisées pour la défendre et contrer ce lobbying patronal. Cette directive offre une occasion d'agir concrètement au bénéfice des travailleuses et des travailleurs. Si l'UE revenait sur ce texte, ce serait un très mauvais signal !

■ Propos recueillis par **FABRICE DEDIEU**

Joseph Melin - Syndheb - CFDTInfoCom, 2026

ÇA SE PASSE SUR WWW.SYNDICALISMEHBDO.FR



DE-FRANCE SE SONT DONNÉ RENDEZ-VOUS SUR LE PARVIS DE BERCY, LE 20 JANVIER DERNIER. LE GOUVERNEMENT DOIT RÉAGIR.

INDUSTRIE

FACE À LA MULTIPLICATION DES PLANS SOCIAUX, QUELQUE 300 DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET RESPONSABLES CFDT DES HAUTS-



CONGRÈS

LE BUREAU NATIONAL A ADOPTÉ LES DEUX AVANT-PROJETS DE RÉSOLUTION DU PROCHAIN CONGRÈS CONFÉDÉRAL, MAIS AUSSI LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MANDATURE 2022-2026. RETROUVEZ TOUS LES TEXTES.



NE RATEZ RIEN
DE L'ACTUALITÉ
SOCIALE

► WWW.SYNDICALISMEHBDO.FR



Disponible aussi sur
Apple Store et Google Play.

Cfdt:

S'ENGAGER

LE PREMIER LIVRE DE MARYLISE LÉON



UNE VISION MODERNE ET DIRECTE DU TRAVAIL, DU SYNDICALISME ET DU MONDE POLITIQUE, LE RÉCIT DES COULISSES DU « CONCLAVE » SUR LA RÉFORME DES RETRAITES.

20€*

La France a découvert Marylise Léon en juin 2023 quand elle est devenue secrétaire générale du premier syndicat de France, la CFDT, prenant la suite de Laurent Berger. Chimiste de formation, spécialisée dans les risques industriels, **cette quadragénaire atypique** a découvert l'importance du syndicalisme sur le terrain, dans l'industrie où elle travaillait. Au sein de la CFDT, **Marylise Léon défend avec conviction l'indispensable indépendance des syndicats** face aux partis politiques, comme son irréductible opposition absolue à l'extrême droite. Elle partage avec **une rare sincérité sa découverte d'un monde politique** souvent plus amateuriste et décevant qu'on pourrait l'imaginer, mais aussi sa vision pour moderniser la CFDT, en s'appuyant sur **son expertise des transitions écologiques et numériques**.

Sa vision d'**un féminisme pragmatique**, ancrée dans son vécu de femme évoluant dans un milieu traditionnellement masculin, résonne avec justesse. Son écriture directe et sans détour reflète parfaitement son style de leadership : **à l'écoute mais déterminé, pragmatique mais jamais résigné aux injustices sociales**.

200 pages - EAN : 9782080487957 - **Éditions Flammarion**

Prix : 20,00 € - Réf. L485

Cfdt:

S'ENGAGER DE MARYLISE LÉON Réf. L485 À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS

Prix	20,00 €* x	exemplaire(s) =	€
RAJOUTER LES FRAIS DE PORT ET D'EMBALLAGE* +			
	4 € pour une commande inférieure à 30 €		€
	7 € pour une commande de 30 à 149 €		
	15 € pour une commande supérieure à 150 €		
TOTAL =			€

Organisation / Société / Matricule / NPA

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mèl

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Demande de renseignements par mail : catalogue@cfdt.fr

BON DE COMMANDE A ADRESSER À CFDT Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19 ou à catalogue@cfdt.fr accompagné de **votre chèque de règlement** à l'ordre de CFDT Productions ou **par virement**. **Pour un traitement rapide du virement**, merci d'indiquer la **référence commande et matricule client** dans le libellé du virement et **joindre le justificatif de virement à la commande**. / **TITULAIRE DU COMPTE : CFDT PRODUCTIONS - IBAN : FR76 3000 3033 2000 0504 1072 741 - BIC : SOGEFRPP**

* Tarif applicable jusqu'à épuisement du stock.
CFDT - Service Information Communication - Visuel non contractuel - Août 2025 - EC



▲ Manifestation pour la régularisation des sans-papiers, à Madrid, le 4 avril 2024.

ESPAGNE

500 000 travailleurs sans papiers vont être régularisés

Le 27 janvier, le gouvernement socialiste a adopté un décret pour faciliter l'intégration des migrants et répondre aux besoins du marché du travail. Une mesure saluée par les syndicats espagnols.

« Régulariser des personnes qui travaillent déjà en Espagne, souvent dans des conditions indignes, c'est reconnaître leurs droits, c'est promouvoir leur inclusion sociale mais c'est aussi faciliter leurs contributions au système

fiscal et à la Sécurité sociale », a réagi la Confédération syndicale des commissions ouvrières (CCOO) après la présentation, le 27 janvier, par le gouvernement socialiste espagnol d'un projet de décret visant à régulariser plus de 500 000 migrants en 2026 et à faciliter leur intégration. Le texte prévoit que les personnes en situation irrégulière pourront bénéficier d'un titre de séjour d'un an renouvelable (cinq ans pour les enfants). Elles devront justifier de leur installation en Espagne depuis au moins cinq mois et d'un casier judiciaire vierge.

Dès l'obtention du précieux sésame, elles pourront travailler légalement et bénéficier des droits inhérents à tous les travailleurs et travailleuses du pays. Le ministère espagnol de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations rappelait que les travailleurs étrangers représentaient 14,2 % des cotisants à la Sécurité sociale en 2025. « Certains disent que nous sommes allés trop loin, que nous allons à contre-courant. Mais je voudrais vous demander une chose. Depuis quand la reconnaissance des droits est-elle devenue quelque chose de radical ? Depuis quand l'empathie est-elle devenue une exception ? », déclarait Pedro Sánchez, président du gouvernement espagnol.

■ G. L.

BELGIQUE

Les apprentis doivent être protégés

« Les apprentis ne sont pas une main-d'œuvre bon marché, mais des jeunes en formation, rappelle Matthias Hauer, de la Confédération autrichienne des syndicats (ÖGB). Les faire travailler plus longtemps au lieu d'améliorer leur formation est une erreur. »

Le syndicaliste réagissait à la proposition de l'ÖVP, le Parti populaire autrichien (conservateur), membre de la coalition au pouvoir, de flexibiliser la journée de travail des apprentis et de la porter à dix heures, contre huit heures actuellement. Pour l'ÖGB, qui souligne que l'apprentissage souffre déjà d'un déficit d'attractivité, une telle mesure mettrait en danger la santé, la motivation et la réussite scolaire des jeunes. Le syndicat défend de son côté l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation. Il appelle à renforcer les conditions d'apprentissage, notamment par l'instauration d'un salaire minimum net mensuel de 1000 euros dès la première année et par une meilleure coopération entre les entreprises et les écoles professionnelles.

■ G. L.

AUTRICHE

Les cheminots dénoncent l'ouverture du rail à la concurrence

Les 17 000 cheminots de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et les 12 500 agents d'Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, se sont fortement mobilisés lors d'une semaine de grève et d'action, du 26 au 30 janvier. Ils dénonçaient l'avant-projet de loi sur la modernisation de la gestion du personnel des chemins de fer, présenté en Conseil des ministres le 23 décembre 2026. Le texte, qui entend « préparer la SNCB à faire face à des pressions concurrentielles à l'horizon 2032 », prévoit pêle-mêle la suppression du statut pour les nouveaux embauchés dès juin 2026, la modification des règles du dialogue social

ou encore la diminution de 675 millions d'euros de l'enveloppe budgétaire allouée au ferroviaire. « Cela aura des répercussions négatives sur les voyageurs. Cela se traduira par une réduction du personnel, une diminution de la sécurité, une augmentation des retards, des suppressions de trains et une hausse des tarifs. Le personnel ne fait pas grève contre les voyageurs mais pour eux. Pour que les trains continuent de circuler, pour la sécurité et pour des transports publics durables », insiste la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). Le vote final à la Chambre des représentants devrait avoir lieu d'ici au mois d'avril.

■ G. L.

Francesco Militello Mirtto / NurPhoto / NurPhoto via AFP

DR - Nikolas Kokovilis / NurPhoto / NurPhoto via AFP

« La croissance coexiste avec des salaires toujours faibles »

GRÈCE

■ **Près de quinze ans après la crise de la dette publique, les données économiques du pays sont plutôt bonnes. Peut-on parler d'une réussite, ou ce rebond n'est-il qu'un écran de fumée ?**

Les indicateurs macro-économiques se sont améliorés. La croissance a repris, le chômage a diminué ainsi que le taux d'endettement public. Ces évolutions sont réelles et ne doivent pas être ignorées. Mais la question cruciale est de savoir de quel type de rebond il s'agit. La croissance coexiste avec des salaires toujours aussi faibles, de fortes pressions sur le coût de la vie et un modèle de production qui renforce la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Si cela ne change pas, la reprise risque de devenir une illusion pour les ménages qui travaillent. Je dirais donc que le pays connaît une réussite partielle : réelle sur le plan macroéconomique mais socialement incomplète et stratégiquement vulnérable.

■ **La cure d'austérité que le pays a connue était-elle évitable ?**

Vu l'ampleur de la crise budgétaire et économique, une certaine forme d'ajustement était inévitable. Mais le choix politique a été de miser sur l'austérité budgétaire et la réduction des coûts plutôt que de mettre en place une stratégie plus équilibrée. Les salaires et les normes du travail ont été la principale variable d'ajustement. Des alternatives existaient, qui auraient permis de moins entamer la cohésion sociale : entre autres protéger les revenus faibles et moyens, rétablir la négociation collective, mettre en place une assiette fiscale plus progressive...

Au bord de l'implosion lors de la crise financière, le pays se relève progressivement. Toutefois, les bons indicateurs économiques ne se traduisent pas encore par une amélioration sur le plan social.

■ **Quels impacts la crise et ses remèdes ont-ils eu sur la population ?**

La crise a profondément transformé la structure sociale de la Grèce. De nombreux ménages sont aujourd'hui encore confrontés à des risques élevés de pauvreté, à des privations matérielles et à une profonde insécurité quant à l'avenir, en particulier les jeunes générations et les travailleurs précaires. Il existe également un impact politique, avec une normalisation de la précarité et un débat public qui traite souvent les tensions sociales comme une conséquence « malheureuse mais acceptable » de la stabilité macroéconomique.

■ **Justement, des manifestations d'ampleur ont eu lieu en 2025 concernant les salaires et le passage de la durée maximale de la journée de travail à treize heures. Dans quel état d'esprit sont les travailleurs aujourd'hui ?**

C'est un mélange de colère et de méfiance combiné à une forte exigence de dignité et de contrôle du temps de travail. Le gouvernement veut imposer une durée de travail plus longue et une plus grande flexibilité alors que le niveau de vie, lui, reste sous pression. Les grandes grèves et les manifestations de 2025 sont l'illustration du rejet de « l'épuisement comme politique de développement », qui a prévalu dans l'esprit des politiques durant toutes les années de crise.

■ **En 2027, auront lieu les prochaines élections législatives en Grèce. Quels seront, selon vous, les enjeux de la campagne ?**

Pour le gouvernement, la question centrale sera la stabilité politique. Mais, du point de vue social, les thèmes clés de la campagne devraient davantage porter sur les aspirations des Grecs : le pouvoir d'achat, en particulier le salaire minimum, la réduction du temps de travail, l'accès au logement ou encore la restructuration de notre modèle de développement. En fin de compte, le débat électoral portera sur la question de savoir si la Grèce doit continuer sur la voie d'une amélioration macroéconomique sans progrès social ou si elle doit poursuivre un modèle de développement alliant stabilité, équité, dignité et résilience à long terme.

■ **Propos recueillis par ANNE-SOPHIE BALLE**



GIORGOS ARGITIS

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES ET DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT DU TRAVAIL À LA GSEE (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS GRECS)

Les manifestants réclament de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés. Athènes, le 14 octobre 2025.



COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des solutions apportant pouvoir d'achat et qualité de vie.

DÉJEUNER

- Soutenir le pouvoir d'achat des salariés et agents au quotidien
- Permettre l'accès à une alimentation durable pendant la pause déjeuner

POLITIQUE SOCIALE

- Favoriser l'égalité professionnelle
- Tendre vers un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Soutenir les salariés / agents dans toutes les situations de vie (parentalité / famille, situations de handicap, aidants familiaux)



Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

AUSTRALIE

Les gardes de nuit des soignants reconnues comme du temps de travail effectif

C'est avec un grand soulagement que le Syndicat australien des services (Australian Services Union, ASU), qui représente les personnels du soin, a accueilli la décision de la Commission du travail équitable (Fair Work Commission, FWC), le 14 janvier. L'instance a confirmé que les périodes de sommeil des soignants durant les *sleepover shifts* (gardes de nuit avec possibilité de dormir) constituent bien du temps de travail effectif. Les employeurs du secteur, à l'origine du différend porté devant la FWC en 2024, cherchaient à requalifier ces gardes en « pauses » non rémunérées lorsque le travailleur dormait. Cela aurait permis de réduire le coût des majorations de nuit et des heures supplémentaires, et de programmer des gardes plus longues sans repos effectif. L'ASU, qui alertait sur les conséquences « cauchemardesques » pour la santé des travailleurs et la qualité des soins, a salué cette décision : « Nous savons que les gardes de nuit ne sont pas des pauses. Être sur son lieu de travail toute la nuit, même en dormant, c'est du travail. »

■ G. L.



CANADA

Au Québec, les lois antisyndicales se multiplient

Après la loi 14, qui restreint le droit de grève, adoptée en juillet 2025, le projet de loi 3, en cours de discussion parlementaire, inquiète les syndicats. Derrière la volonté du législateur d'« améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail », la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) alerte sur une « ingérence inacceptable du gouvernement dans les activités syndicales ». La CSQ considère que ce texte pourrait limiter l'autonomie

des syndicats et alourdir leurs obligations administratives. Elle dénonce la volonté du gouvernement de vouloir restreindre l'usage des cotisations syndicales aux seules actions liées directement à la promotion ou à la défense des droits des travailleurs. D'après le projet, la participation d'un syndicat à des mouvements de solidarité ou à des causes sociales devrait dorénavant faire l'objet d'une cotisation « facultative » supplémentaire et volontaire, que chaque membre serait libre de payer ou non.

■ G. L.



▲ Quinze marins indiens employés sur le navire *Star Apollo* ne reçoivent plus de salaires depuis la fin 2024. Chantier naval de Batam, à Batam, en Indonésie.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

Des milliers de marins abandonnés en mer

La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF Global) tire le signal d'alarme et déplore un « triste record ». En 2025, 6223 marins ont été abandonnés par leur armateur. Concrètement, cela signifie que les employeurs ont cessé de verser leur salaire aux gens de mer, les ont laissés sans assistance dans un port étranger, ont refusé d'assurer leur rapatriement ou ont refusé de prendre en charge leurs besoins essentiels (nourriture, logement, soins médicaux). Parmi eux, 1125 marins indiens, 539 Philippins et 309 Syriens.

L'ITF Global considère qu'il est urgent d'agir afin de renforcer leur protection et leurs droits. Elle réclame l'enregistrement du propriétaire réel des navires, la création de listes noires pour les récidivistes et des enquêtes gouvernementales sur les pavillons de complaisance. « Chaque jour, les marins subissent des violations effroyables des droits humains et du travail, uniquement pour que des entreprises sans scrupule puissent s'enrichir rapidement à leurs dépens. Il est évident qu'il s'agit d'un problème systémique au sein de l'industrie. »

■ G. L.

APPRENTIS D'AUTEUIL

Bienvenue au château !



■ Avec ses faux airs de Versailles, le château des Vaux (Eure-et-Loir) impressionne par sa taille et par la beauté de son parc de 16 hectares. Pour autant, nous ne sommes pas dans un musée ou un palace, mais au cœur d'un domaine hors norme destiné à l'accueil, l'éducation et l'insertion d'une jeunesse loin d'être dorée. Âgés de 7 à 21 ans, en difficulté sociale, familiale ou scolaire, 900 résidents vivent ici, en demi-pension ou en foyer, accompagnés par 550 salariés.

Propriété de la fondation Apprentis d'Auteuil depuis 1946, ce chef-d'œuvre du XIX^e siècle, qui compte de nombreuses dépendances, est devenu un formidable lieu consacré à l'apprentissage des savoirs de base et de métiers variés. Paysagiste, fleuriste, plombier, cuisinier, boulanger, menuisier, garagiste... Au total, les jeunes peuvent choisir parmi 40 diplômes et préparer leur avenir dans ce lieu de vie préservé au service de l'enfance.



1: Situé à 40 kilomètres à l'ouest de Chartres, le domaine comprend un collège, un lycée professionnel, un lycée horticole et paysager ainsi qu'un centre de formation par l'apprentissage. Il dispose également de plusieurs foyers, notamment pour accueillir les enfants placés par la justice.

2: Le parc de 16 hectares est entretenu en grande partie par les jeunes, dans le cadre de leur formation.

3: Les serres du domaine permettent de proposer une formation de production horticole. En ce mois de février, l'heure est aux semis.

4: Ces élèves, en première année de brevet professionnel fleuriste, apprennent la confection d'un chemin de table.

5 & 6: L'atelier menuiserie et l'atelier réparation de poids lourds. Les élèves



découvrent ou apprennent ici plus de 20 métiers.

7: Professeure de sciences et de mathématiques, Irina Tuboeuf est la déléguée syndicale CFDT du site.

8: Professeur d'atelier, Sébastien Pillias (au centre), est le délégué syndical central CFDT pour l'ensemble de la fondation Apprentis d'Auteuil (8000 salariés en France). Il discute avec deux adhérents CFDT, l'un est professeur de mécanique (à gauche), l'autre est psychologue (à droite).



RETROUVEZ CE
REPORTAGE SUR
[WWW.SYNDICALISME
HEBDO.FR](http://WWW.SYNDICALISMEHEBDO.FR)

9: « Accueillir, éduquer, former et insérer » : la devise d'Apprentis d'Auteuil résume la mission de cette fondation française catholique reconnue d'utilité publique, créée en 1866 par l'abbé Louis Roussel. L'objectif est d'aider des jeunes en difficulté à construire un projet à la fois personnel et professionnel.

10: Après une carrière d'éducateur, Francis Moulin, délégué syndical central CFDT adjoint, s'est reconverti pour devenir moniteur d'auto-école. Il a monté sur place une petite structure qui permet aux jeunes de passer leur permis, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

11: Les formations en cuisine rencontrent toujours beaucoup de succès. Le château dispose de deux salles de restauration. L'une, aux décors raffinés, s'inspire des restaurants gastronomiques, l'autre tend davantage vers le bistrot.

12: Ces élèves en pâtisserie ont la chance de pouvoir suivre les cours d'un chef arménien venu en résidence au château des Vaux pendant un mois. Tigran Miqayelyan (en tenue bordeaux) leur fait découvrir



9



10



11



12

la recette du *gata*, un gâteau traditionnel arménien.

13: Placés ici par la justice pour les protéger, certains élèves vivent en foyer dans le domaine du château des Vaux. Ils sont encadrés par des éducateurs qui les accompagnent dans toutes les dimensions de leur vie. Ici, après la journée d'école, s'organise une partie de jeu des petits chevaux. Chaque jeune a un éducateur référent chargé de faire le lien avec la justice, la famille et les enseignants.

14 & 15: Les jeunes sont répartis dans les foyers en fonction de leur âge. Les adolescents ont leur propre chambre, tandis que les plus jeunes sont deux par chambre. Certains foyers sont mixtes, d'autres non.

16: Le foyer des plus jeunes ressemble à une petite maison chaleureuse. À côté, d'autres maisons accueillent les plus grands qui, eux, vivent en autonomie, comme dans une collocation classique.

17: Élu CFDT très investi, Tristan Ronsin est éducateur dans l'un des foyers du domaine. Il accompagne des adolescents vers l'autonomie.



13



14



15



17



16

NUCLÉAIRE

Les petites mains de l'atome

La France compte 33 000 salariés sous-traitants de la filière nucléaire.

Assignés à la maintenance des centrales ou au démantèlement des installations, ils représentent une main-d'œuvre essentielle pour les groupes comme EDF ou Orano. Une vie rythmée par les périodes de révision des centrales et la précarité.

Combinaison d'intervention sur le dos et heaume ventilé recouvrant leur visage, des silhouettes s'extirpent de l'étroit passage où des parois plastiques de décontamination ont été installées. Après deux heures de plongée en « zone contaminée », c'est l'heure de la relève. « Ici, le temps d'exposition est surtout dépendant du port des tenues, qui peuvent avoisiner les 15 kg, mais c'est encore le masque qui est le plus pénible », précise Lucien, gestionnaire des transports radioactifs au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Marcoule (Gard). L'autre facteur déterminant, c'est le taux d'irradiation : « En zone contrôlée orange ou rouge, là où la radioactivité est la plus élevée, l'opération ne doit pas excéder quelques minutes. » Des opérations que les grandes entreprises sous-traitent pourtant à 80 %. Prestataires caristes, soudeurs, calorifugeurs, décontamineurs... ces « nomades du nucléaire » sillonnent la France et interviennent au gré des arrêts de tranche¹ et des opérations d'assainissement des réacteurs

en phase de démantèlement. Plus mobiles et surtout moins coûteux que les agents d'EDF ou d'Orano, ils ont hérité, au fil du temps, des tâches les plus pénibles et les plus exposées à la radioactivité². Nettoyer les cuves, gratter les parois, réparer à la hâte pendant que les réacteurs sont à l'arrêt... une vie passée à « prendre de la dose », comme ils disent. « Avant, on nous appelait agents de servitude, sourit Michel Pendeleur, ancien décontamineur et délégué syndical central chez Orano DS. On avait des badges de couleurs différentes et des places de parking à part sur les centrales. » Certes, depuis, l'appellation a disparu. Mais les conditions de travail, elles, n'ont guère changé.

LE SALAIRE DE LA PEUR

Les traits tirés, ils racontent leur quotidien, aussi nomade que précaire. Car malgré les risques, les salaires dépassent à peine le smic, 1 500 euros net par mois, gonflés par les indemnités de grand déplacement, soit 93 euros par jour pour se loger et se nourrir. De quoi doubler, voire plus, leur salaire de base et convaincre la majorité d'entre eux de quitter le domicile plusieurs mois durant, mais pas de vivre correctement. « On essaye de rentabiliser au maximum en faisant de la gratte, explique

Vincent, responsable des plannings à Nogent-sur-Seine (Aube). Certains louent des gîtes à plusieurs ; d'autres posent leur caravane dans les campings alentour ou directement sur les parkings des centrales. » Pour ces « petites mains de l'atome », le nomadisme, et la précarité qui l'accompagne, est sans doute la première des pénibilités du métier. « La dose », elle, n'est rien : « Le danger, on finit par s'y habituer », glisse un salarié. Pourtant, ces conditions de vie dégradées posent de véritables questions de sécurité.

En février 2022, Emmanuel Macron annonçait à Belfort un vaste plan de relance du nucléaire. Ici, le discours du chef de l'État est encore dans toutes les têtes. « Relancer le nucléaire, mais comment ? Avec qui et dans quelles conditions ? », s'interrogent les principaux intéressés. La prolongation de dix ans des réacteurs conçus pour durer quarante ans initialement et la construction de nouveaux EPR représentent, de facto, une masse de travail supplémentaire pour ces sous-traitants déjà sur la corde. À La Hague, où les opérations de maintenance se multiplient, les gens craquent. La durée des arrêts de tranche, qui pouvait atteindre trois mois dans les années 1990, a été ramenée à dix-huit jours en moyenne. « Une journée d'arrêt de tranche coûte environ 1 million d'euros à EDF, alors il faut aller vite. Mais, dans nos métiers, la pression et la fatigue peuvent être dramatiques », résume Sophie Gobin, déléguée syndicale référente à Belleville-sur-Loire (Cher).

« JUSQU'ICI TOUT VA BIEN »

Après chaque plongée, Stéphane, sous-traitant d'EDF, consigne les doses radioactives qu'il reçoit dans un petit carnet. En décembre 2025, il frôlait les 11 millisieverts sur l'année civile. La réglementation française fixe le seuil de dose maximale tolérée par une personne à 1 mSv/an au-delà de la radioactivité naturelle et des doses reçues en médecine (en moyenne 2,4 mSv/an). Mais pour les travailleurs du nucléaire, les limites réglementaires sont plus élevées (20 mSv/an) car ils bénéficient, en théorie, d'un suivi médical poussé. « Jusqu'ici tout va bien », se rassure Stéphane. Mais qu'en sera-t-il dans cinq ou dix ans ? La santé des sous-traitants de l'atome reste un sujet délicat, et une potentielle bombe à retardement. Sur le terrain, Jean-François Feron, élu CSE chez Orano DS et

ambassadeur Handicap, note déjà des contrôles médicaux moins fréquents. « D'une visite par an on est passés à une visite tous les deux ans. Avant, poursuit-il, on avait des tests d'efforts et des examens radiologiques systématiques. Mais ils ont été retirés, au prétexte que cela infligeait de la dose supplémentaire aux gars... » En 2025, il a monté 26 dossiers RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et trois dossiers d'invalidité. Mais il le sait. Il est très difficile pour les salariés « extérieurs » de faire valoir leurs droits à la réparation en cas d'atteinte à la santé sans un statut unique. « Aujourd'hui, on passe d'une convention collective à une autre, de la logistique jusqu'au nettoyage », abonde Vincent.

Voilà des décennies, pourtant, que les travailleurs des sous-traitants du nucléaire réclament la création d'un tel statut afin de bénéficier d'une formation uniformisée et que soit reconnue la pénibilité de leurs conditions de travail. En 2018, une enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires estimait « pertinent de placer tous les salariés du nucléaire, et notamment les sous-traitants d'EDF, du CEA ou d'Orano, sous un statut unique ». Des préconisations restées lettre morte. « L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique », écrivait Albert Einstein en 1931... Près d'un siècle plus tard, la mise en garde reste cruellement d'actualité.

1 Période de révision des réacteurs nucléaires.

2 D'après l'Inserm, les sous-traitants supportent plus de 80 % de la dose collective annuelle d'irradiation reçue dans le parc nucléaire français.



◀ Sophie Gobin et Michel Pendeleur, délégués syndicaux, lors d'une rencontre avec les salariés du nucléaire, au siège de la CFDT. Paris, 18 décembre 2025.

Fermetures à répétition, agents fatigués, climat social délétère : depuis la mi-décembre 2025, les personnels du Louvre sont en grève pour dénoncer la dégradation de leur environnement de travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Louvre à bout



▲ Salariés du musée du Louvre en grève à l'appel des organisations syndicales. Paris, le 15 décembre 2025.

Depuis un mois et demi, le Louvre vit au rythme de la mobilisation sociale. Pour la quatrième fois depuis la mi-décembre 2025, le musée parisien a dû fermer entièrement ses portes, le 19 janvier, faute d'effectifs suffisants – notamment dans l'aile Denon, où est exposée La Joconde. Une situation inédite pour le plus grand musée du monde, devenu le symbole d'un malaise profond. « Tout est parti d'un mouvement spontané d'agents non syndiqués en juin 2025 qui ont refusé d'aller travailler et ont écrit un cahier de doléances. La direction a traîné sur le sujet. Puis il y a eu le vol des bijoux. Ça a été un vrai choc pour le personnel du musée », retrace Valérie Baud, déléguée syndicale CFDT au Louvre. Depuis, l'intersyndicale CFDT, CGT, Sud a repris le mouvement. « La CFDT ne voulait pas de la grève mais la direction, sourde à nos alertes, ne nous a pas laissé le choix. Et rien ne se décide sans les salariés. Nous les réunissons tous les lundis et leur demandons s'ils souhaitent reconduire le conflit. »

À l'origine du mouvement social, des conditions de travail que les agents jugent toujours plus dégradées. Bruit, chaleur, surcharge de travail, risques pour la sécurité : lors des assemblées générales, les témoignages

se multiplient. « L'autre jour, j'ai reçu un morceau de plâtre sur la tête », raconte une salariée, choquée. Certains disent travailler la nuit ou les jours fériés pour compenser la baisse de leur pouvoir d'achat. D'autres veulent quitter les ateliers tant la pression est insoutenable. Les organisations syndicales dénoncent aussi une rupture de confiance avec la gouvernance actuelle. « Chaque jour, de nombreux espaces muséographiques ferment au-delà des prévisions officielles » par manque d'effectifs, à cause de la vétusté ou de pannes techniques récurrentes, résume le préavis de grève adressé à la ministre de la Culture, le 8 décembre 2025.

LA MOBILISATION CONTINUE

En toile de fond, c'est le modèle économique du Louvre qui est aussi interrogé. « Aujourd'hui, 70 % du budget repose sur des fonds propres. L'État se désengage alors que les charges augmentent », analyse Alexis Fritche, secrétaire général de la CFDT Culture*. Pour maintenir l'équilibre financier, la direction pousse à une hausse constante de la fréquentation, au détriment des agents et du service public. « Ce que révèle cette grève, c'est l'effondrement du modèle social français, notamment dans la culture. Fermer le Louvre est un symbole politique très fort », souligne-t-il. Le 18 janvier, après plusieurs semaines de conflit, la direction a finalement transmis un projet de protocole d'accord. Les négociations pourraient aboutir d'ici à deux mois, selon la CFDT. Mais pour beaucoup d'agents, le cœur du problème demeure. « Même avec un accord, la question de la gouvernance reste entière », insiste Valérie Baud, qui attend une intervention directe de la ministre de la Culture, Rachida Dati, comme elle s'y est engagée dans les médias le 13 janvier dernier. Selon elle, l'apaisement ne se fera qu'à ce prix. En attendant, la mobilisation continue. Les agents sont déterminés à ne plus laisser les alertes se perdre dans les couloirs du musée.

* Syndicat représentant les agents du ministère de la Culture.

Grégoire Campione/RÉA

Transmettre, pour donner plus de souffle aux générations futures

En choisissant de transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation du Souffle, vous contribuez à donner aux générations futures une meilleure santé respiratoire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Souffle est habilitée à recevoir vos legs, donations et assurances-vie et est exonérée de tous droits de succession et de mutation.

C'est pour vous la garantie que l'intégralité des biens que vous nous transmettez financera nos missions essentielles de recherche, de prévention et d'aide aux malades.

Pour plus d'information, scannez ce code ou rendez-vous sur :

<https://legs.lesouffle.org>



Fondation du Souffle
Fondation du Souffle
68 Bd Saint-Michel, 75006 Paris



DEMANDE D'INFORMATIONS GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

Bulletin à compléter, détacher et renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation du Souffle - 68 Bd Saint-Michel, 75006 Paris.



☐ Je souhaite recevoir **sous pli confidentiel, sans aucun engagement**, le guide consacré aux legs, donations et assurances-vie en faveur de la Fondation du Souffle.



☐ Je souhaite que **Marie-Caroline Tisserand-Marchadour**, responsable relation bienfaiteurs, prenne contact avec moi pour convenir d'un rendez-vous.

De préférence :

Le matin : entre ___ h et ___ h. L'après-midi : entre ___ h et ___ h

Voici mon numéro de téléphone :

• Portable : _____

• Fixe : _____

Marie-Caroline Tisserand-Marchadour, responsable relation bienfaiteurs
01 46 34 58 40 - mc.tisserand@lesouffle.org

Mes coordonnées

☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

E-mail _____

RESPECT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nous collectons et traitons de manière informatisée les informations que vous nous transmettez. Elles sont destinées à l'usage exclusif de la Fondation du Souffle ainsi qu'à des tiers que nous mandations pour réaliser l'envoi de votre reçu fiscal, de votre lettre d'information et de nos campagnes d'appel à don. Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vous pouvez contacter notre Déléguée à la protection des données, pour toute question concernant le respect de vos données personnelles par courrier ou par email à l'adresse dpd@lesouffle.org. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de retrait, de portabilité et d'outil relatif aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Siège de la Fondation du Souffle, 68 Bd Saint Michel, 75006 Paris.

LEGS26CFDTMAGAZINE10

Une France inégalitaire

À l'école, sur la fiche de paie ou quand il est question d'hériter, les inégalités entre les Français progressent d'année en année. Les plus riches confortent leur position alors que la pauvreté atteint des records, et ce, malgré un système redistributif et des services publics censés gommer les inégalités. Les dynamiques à l'œuvre appellent à des réformes, notamment fiscales.



Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, et les riches, très riches. » Dans *La Folie des grandeurs*, don Salluste (incarné par Louis de Funès), le cupide ministre des Finances d'Espagne, a un adage bien à lui pour justifier les inégalités, et surtout ne pas y remédier, chacun devant bien rester dans sa catégorie... Toutes proportions gardées, la France contemporaine partage quelques points communs avec cette formule. Le fameux « ascenseur social » ne semble plus fonctionner. Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creuse d'année en année.

TRISTE RECORD

Un nouveau pic a été atteint en 2023. Cette année-là, même si le niveau de vie générale de la population française a continué d'augmenter, un record de pauvreté a été enregistré : 15,4 % de la population, soit 9,8 millions de personnes, vit sous le seuil de pauvreté monétaire (*lire l'encadré*), ce sont 650 000 personnes de plus par rapport à 2022. Selon l'Insee, ce pic s'explique en partie par la fin de mesures exceptionnelles décidées pour soutenir le pouvoir d'achat, comme la prime exceptionnelle de rentrée.

« À l'inverse, pour les classes moyennes, moyennes supérieures et les plus aisées, les niveaux de vie ont augmenté plus vite que l'inflation », explique Michel Duée, responsable du département Ressources et conditions de vie des ménages à l'Insee. Il ajoute : « Chez les plus aisés, le niveau de vie a nettement augmenté en 2023, grâce à la bonne santé des taux d'intérêt et des revenus issus de placements. ... »

Avant les transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres.

Insee Analyses n° 88, parue le 19 septembre 2023



... L'entrée en vigueur de l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour ces catégories a aussi joué. »

Il est encore trop tôt pour savoir si 2024 ou 2025 feront pire que 2023. Toutes les données ne sont pas encore disponibles, mais il est certain que les inégalités resteront marquées. Aucune mesure nouvelle n'a été prise pour s'attaquer à la question.

Pourtant, par le passé, il a été possible de gommer ces inégalités. « Dans les années 1970, déroule Michel Duée, nous avons assisté à une très forte diminution de la pauvreté, en raison de l'amélioration de la situation des retraités. » Les inégalités ont ensuite continué de baisser, de façon plus modérée, jusqu'au début des années 2000. Mais la crise financière de 2008 est venue interrompre, voire inverser, la trajectoire. Depuis, les inégalités sont restées à un niveau élevé et ont même augmenté sensiblement ces dernières années pour atteindre un niveau très inquiétant.

L'INTÉRÊT DE LA REDISTRIBUTION

En voyant le verre à moitié plein, on peut toutefois noter que la situation pourrait être bien pire. En France, le filet de sécurité que représentent les prestations sociales et autres crédits d'impôts, dont bénéficient certains ménages, permet de corriger une

bonne part des différences de revenus. C'est ce que l'on appelle la redistribution. Avant celle-ci, c'est-à-dire si on ne prend en considération que les revenus bruts, avant le paiement des impôts directs et le versement des prestations sociales, la France se trouve



Comment mesurer la pauvreté ?

Chaque année, l'Insee compile les revenus de tout le monde et définit le « niveau de vie », c'est-à-dire le revenu disponible, pour chaque catégorie de ménages. L'Insee définit aussi un indicateur plus général, le niveau de vie médian (50 % gagnent plus et 50 % gagnent moins). Il était de 2150 euros pour une personne seule en 2023. C'est à partir de cet indicateur que l'Insee calcule le seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian) : en 2023, il était de 1288 euros pour une personne seule. Les personnes qui touchent moins de ces 1288 euros par mois (1932 euros pour un couple, 2318 pour un couple avec un enfant) sont considérées comme étant en situation de pauvreté monétaire. Elles étaient donc 9,8 millions en 2023. Les familles monoparentales et les familles nombreuses (trois enfants et plus) sont les plus touchées par la pauvreté.

F. D.



Michel Gaillard/REA - Simon Lambert/Haytham-REA

parmi les pays les plus inégalitaires des pays industrialisés. Au même niveau que le Royaume-Uni ou les États-Unis. Après redistribution, la France se classe en milieu de tableau, après les Pays-Bas, mais devant l'Allemagne, laissant les Britanniques et les Américains en bas de classement.

Ce résultat honorable se fait au prix de transferts très importants. En 2019, selon l'Insee, une fois pris en compte les services publics, les retraites et toutes les prestations sociales, ce sont 500 milliards d'euros qui ont été redistribués. « Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres », note l'Insee. Après transferts, le rapport entre les niveaux de vie des ménages aisés et des ménages les plus pauvres « n'est que » trois fois supérieur. « La France est un pays inégalitaire », souligne Louis Maurin, directeur et cofondateur de l'Observatoire des inégalités. Du point de vue des revenus, c'est très clair. Heureusement, notre modèle social reste efficace. »

Si efficace soit-il, ce système de redistribution intervient une fois les inégalités en place. Serait-il donc possible d'agir « à la source » ? Louis Maurin esquisse quelques pistes : « Nous sommes un pays où le milieu scolaire influe le plus sur les revenus. C'est l'un des enjeux pour lutter contre les inégalités à la source : l'importance des salaires en fonction de celui-ci alimentent la machine. La question du patrimoine, dont la rémunération est très bonne, mérite aussi d'être posée. » Mais ce n'est pas tout : « Au cœur de la matrice des inégalités de revenus, il y a la répartition de la valeur entre les actionnaires et les travailleurs. » Un levier que connaissent bien les organisations syndicales, qui doivent se battre chaque année afin que les salaires bénéficient du fruit de la croissance.

FABRICE DEDIEU



« Les inégalités ne sont pas une fatalité »

À la tête de l'ONG Oxfam, l'ancienne secrétaire nationale des Verts alerte sur le creusement des inégalités, qui pose un problème à la fois social et démocratique.

Quel diagnostic faites-vous des inégalités de revenus en France ?

Un diagnostic regrettable car elles s'aggravent. Les plus riches deviennent de plus en plus riches. Avec Oxfam, on l'a chiffré : depuis l'élection d'Emmanuel Macron, en 2017, les milliardaires ont vu leur fortune doubler, soit un gain de 220 milliards d'euros. De plus, les 53 milliardaires français possèdent autant que 32 millions de Français, soit environ la moitié de la population. Parallèlement, la pauvreté et l'insécurité alimentaire ont augmenté. Le taux de pauvreté en France aujourd'hui est ainsi le plus élevé des trente dernières années. Et n'oublions pas que l'aggravation des inégalités de revenus provoque d'autres inégalités, dans d'autres domaines, comme la santé, l'accès à la culture ou à l'éducation.

Cette concentration des richesses entre les mains de quelques-uns, est-ce un problème ?

Oui, c'est un problème de société et qui pèse de plus en plus lourd. On pense aux inégalités économiques, mais ça devient une forme d'inégalité démocratique et d'accaparement. Car, au-delà d'un certain seuil de richesse, cet argent sert à acheter le pouvoir, en acquérant de grands groupes de presse qui pèsent sur l'opinion publique, ou en faisant pression sur les dirigeants politiques.

C'est-à-dire ?

On l'a vu notamment au moment du débat autour la taxe Zucman [impôt plancher sur le patrimoine des ultrariches] durant l'automne. Les dirigeants politiques ont subi

une très forte pression de la part des opposants à cette taxe. Le milliardaire Bernard Arnault ou encore le Medef ont participé à la levée de boucliers. On peut donc se poser la question de savoir si une partie de ces ultrariches ne contribue pas à acheter le pouvoir pour que l'agenda politique serve leurs intérêts.

Est-il encore possible de changer la situation ?

Les inégalités que l'on connaît ne sont absolument pas une fatalité. D'autres choix politiques sont possibles. Nous-mêmes avons proposé 19 mesures fiscales ciblées sur les ultrariches et les multinationales susceptibles d'enregistrer plus de 178 milliards d'euros de recettes pour les caisses de l'État. La fiscalité n'est pas une solution en soi, mais elle vise à redistribuer les richesses et sert à financer d'autres politiques publiques qui permettent de lutter contre les inégalités, en investissant dans l'accès à l'éducation, à la culture, et à combattre les inégalités de naissance.

Entre l'augmentation de la concentration des richesses et l'accroissement de la pauvreté, la théorie du « ruissellement » était donc bien un mythe ?

Absolument ! Ce qui est très pratique, avec les choix politiques qui ont été faits depuis 2017 et l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, c'est que nous avons fait le test grandeur réelle. Et presque dix ans plus tard, le constat est là : l'enrichissement des plus riches n'a pas rejilli sur la société ni fait reculer la pauvreté, au contraire.

Propos recueillis par FABRICE DEDIEU



■ Égalité des chances, égalité des places

Le phénomène est particulièrement bien documenté : la France est l'un des pays d'Occident où la reproduction sociale demeure la plus forte. Notre système scolaire, très compétitif, se révèle particulièrement féroce pour les enfants d'origine populaire.

Tous les trois ans, depuis 2000, le constat est le même, implacable : notre système scolaire ne parvient pas à réduire les inégalités sociales. Les résultats successifs des enquêtes Pisa (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sont indiscutables. La France est le pays où l'origine sociale des élèves détermine le plus les résultats scolaires. Pour le dire de manière abrupte : en France, et par rapport aux autres pays industrialisés, les élèves issus de milieux favorisés excellent quand les élèves de milieux populaires sous-performent.

Selon l'OCDE, qui pilote cette étude de référence, l'écart ne s'est pas aggravé depuis une quinzaine d'années mais il ne s'est pas non plus resserré. Le statu quo est de mise, mais il est particulièrement inquiétant. Seuls quelques pays font pire. Ce constat, bien connu des professionnels de l'éducation, ne semble pourtant pas avoir d'écho au-delà de ce cercle.

UN PROBLÈME D'AMPLEUR

Le grand public n'a pas forcément conscience de l'ampleur du problème. En France, on parle beaucoup de réduction des inégalités avec l'impôt, mais peu de réduire les inégalités grâce à l'école ou à la promotion sociale en entreprise, explique le sociologue

Camille Peugny. Dans son dernier ouvrage, *Le Triomphe des égoïsmes**, il va même plus loin et montre comment la massification scolaire ne s'est pas traduite par une démocratisation de l'école mais bien par une compétition de plus en plus ardue pour l'ensemble des classes sociales, conduisant à une montée de l'égoïsme pour tirer son épingle du jeu. « À l'école comme dans le monde du travail, la compétition incite les individus à maximiser leurs intérêts, y compris lorsqu'ils ont conscience que leurs actions contribuent à détériorer le sort d'autres individus ou d'autres groupes, explique-t-il. Tout le monde a bien en tête que les vaincus de la compétition sont promis à des carrières faites d'emplois précaires et mal rémunérés. »

L'une des pistes pour sortir de cette compétition mortifère serait de transformer l'école en priorité, mais aussi le marché du travail. « La montée de l'emploi précaire dans le privé accentue cette dynamique, tout comme la montée des emplois contractuels dans la fonction publique », insiste-t-il. Et la forme que prend le marché du travail aujourd'hui amplifie le phénomène. En effet, il tend à se polariser entre des postes à forte valeur ajoutée très bien rémunérés et des emplois faiblement rémunérés et dont les conditions d'exercice ne cessent de se dégrader. Les postes intermédiaires tendent à se raréfier. Dans ces conditions, « travailler sur l'égalité des chances n'est pas suffisant, il faut aussi penser l'égalité des places et l'égalité des conditions », souligne Camille Peugny, reprenant ainsi les travaux du sociologue François Dubet.

La nécessité admise de « donner plus à ceux qui ont le moins » afin d'encourager la mobilité sociale ne vaut qu'à condition de ne pas être une excuse pour s'exonérer d'une réflexion sur la place de chacun et chacune dans la société, quel que soit son métier, quelle que soit sa rémunération. La question était apparue avec force pendant la pandémie de Covid-19, au sujet des salariés dits de première ligne ou de deuxième ligne. Leur utilité sociale reconnue ne correspondait absolument pas à leurs conditions de travail et de rémunération. Des années plus tard, les avancées sont maigres.

■ J. C.

Fred Marvaux / REA

■ Successions d'inégalités

Dans les prochaines années, des milliers de milliards d'euros vont changer de mains via l'héritage. Une manne qui échappera en partie à l'imposition, perpétuant encore un peu plus les inégalités liées à la naissance.

C'est une somme dont on peine à se rendre compte de ce qu'elle représente réellement : plus de 9 000 milliards d'euros. C'est, selon une note de la Fondation Jean-Jaurès parue fin 2024, ce que les Françaises et les Français vont transmettre à leurs enfants par héritage, entre 2025 et 2040, en raison de la disparition de la génération « baby-boom », celle née juste après la guerre. Une somme très impressionnante une fois rapportée à la richesse produite chaque année dans le pays : 2 612 milliards d'euros en 2024. Les auteurs de la note en question, pour évoquer ce transfert de richesses massif, parle de « grande transmission ».

UNE SOCIÉTÉ D'HÉRITIERS

Dans un pays où le mot « égalité » est affiché sur tous les frontons de mairie, cette grande transmission pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, qui héritera ? Les plus riches, principalement. Comme le rappelle une note du Conseil d'analyse économique (CAE) intitulée « Repenser l'héritage » : au sein d'une classe d'âge, « 50 % des individus auront hérité de moins de 70 000 euros de patrimoine tout au long de leur vie et, parmi ceux-là, une large fraction n'aura hérité d'aucun patrimoine. En revanche, moins de 10 % d'individus hériteront de plus de 500 000 euros de patrimoine au cours de leur vie ». Le CAE voit donc se profiler le retour d'une société d'héritiers, « caractérisée par des niveaux d'inégalités très élevés largement déterminés par la naissance », comme l'était la France du XIX^e siècle. Et d'enfoncer le clou : l'héritage « porte en lui le risque d'un dérèglement profond de l'égalité des chances, valeur cardinale des sociétés démocratiques et condition de leur possibilité d'existence à long terme ».

Garot/Phanie

L'autre problème réside dans la fiscalité des successions. L'imposition des héritages ressemble un peu à une raquette de tennis qui tente de retenir l'air : ça ne fonctionne pas bien, voire pas du tout. Les exonérations et autres abattements sont très nombreux. Ainsi,

dans le cas d'une transmission d'un parent à un enfant, les 100 000 premiers euros transmis sont totalement défiscalisés. Les droits de succession seront payés à partir du 100 001^e euro, et encore selon un barème progressif. Le fameux « pacte Dutreil », lui, exonère la transmission de biens professionnels, ce qui avantage surtout les plus fortunés. Les assurances-vie sont aussi des façons de transmettre à moindres frais. Si bien que la taxation des successions a rapporté une vingtaine de milliards d'euros au Trésor public sur environ 400 milliards d'euros transmis en 2023...

Dès lors, une réforme de la fiscalité des successions, en vue de capter une partie des héritages les plus importants, paraît nécessaire. Si le sujet a été mis sur la table ces dernières années, les réticences sont nombreuses : « La taxation des successions est impopulaire chez les Français », note le CAE, et ce, notamment, en raison d'une méconnaissance de cette taxation dont les effets sont bien souvent exagérés par rapport à la réalité. Par ailleurs, dans les années 1980, des laboratoires d'idées aux États-Unis ont réussi à imposer le concept de « taxe sur la mort » et de faire passer l'imposition des successions comme confiscatoire. Un dilemme moral est aussi bien présent : « Très peu de personnes souhaitent que les enfants soient exposés à des opportunités différentes du fait de leur naissance mais, dans le même temps, la majorité des parents ne souhaite pas que leurs transmissions soient taxées », souligne le CAE. Une réforme ambitieuse nécessitera donc de faire beaucoup de pédagogie. ■ F. D.

Taxer les successions reste impopulaire chez les Français.

Selon le Conseil d'analyse économique.



* *Le Triomphe des égoïsmes*. En finir avec le chacun pour soi, Camille Peugny. Éditions PUF, 2026, 240 pages.





GABRIEL ZUCMAN

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE
À L'ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE
ET À L'UNIVERSITÉ
DE CALIFORNIE,
À BERKELEY,
ET DIRECTEUR DE
L'INTERNATIONAL TAX
OBSERVATORY, À PARIS

« Je suis persuadé que cette taxe va s'imposer »

Déterminé et résolument optimiste, l'inventeur de la taxe qui porte son nom poursuit son combat pour la justice fiscale partout dans le monde. En France, il dénonce une forme d'emprise des ultrariches sur le débat économique et démocratique. Rencontre avec un intellectuel aussi respecté qu'engagé.

■ Vous êtes devenu célèbre en quelques mois. Tout le monde a déjà entendu parler de la fameuse « taxe Zucman ». Pouvez-vous nous dire comment en est-on arrivé là ?

Cette fameuse taxe est arrivée dans le débat récemment parce qu'il y a une anomalie dans le système fiscal français, et pas que dans le nôtre, d'ailleurs, mais dans celui de tous les pays industrialisés : les ultrariches paient beaucoup moins d'impôts proportionnellement à leurs revenus que les autres catégories sociales. On l'a découvert assez récemment grâce à un travail international de recherche, qui a commencé vers 2019 et qui s'est accéléré en 2022-2023. En effet, la statistique publique ne nous dit rien des impôts payés par les très riches. C'est un angle mort. Cela

a donc nécessité la mobilisation de chercheurs du monde entier pour objectiver cette donnée.

Pourquoi je parle d'anomalie ? Parce que cet état de fait est une violation du principe fondamental d'égalité devant l'impôt, principe qui a, en France, valeur constitutionnelle. Les gens les plus riches ne doivent pas pouvoir payer moins d'impôts par rapport à leurs revenus que les autres catégories sociales. Or, aujourd'hui, nous avons démontré que c'est le cas.

■ D'où l'idée d'une taxe pour réparer cette injustice ?

Les chiffres pour la France sont simples. Le Français moyen paie 50 % de son revenu tous prélèvements obligatoires compris (cotisations sociales, TVA, impôt sur le revenu, taxe foncière, etc.). Pour les milliardaires, c'est 25 %, et l'essentiel de cette part est payé via l'impôt sur les sociétés. À partir du moment où cette anomalie a été mise au jour, on a commencé à réfléchir à des solutions possibles. Et la conclusion à laquelle je suis arrivé avec beaucoup d'autres chercheurs, c'est que la mesure la plus efficace, la plus logique, c'est la création d'un impôt minimum égal à 2 % du patrimoine des personnes en question. Pourquoi un impôt

sur le patrimoine ? Parce qu'il est plus difficile de s'y soustraire. Pourquoi 2 % ? Parce que cela correspond *grosso modo* à un effort fiscal équivalent à celui du reste de la population. Qui serait assujéti à cette taxe ? Les personnes possédant un patrimoine de plus de 100 millions d'euros soit, en France, 1800 foyers fiscaux.

■ Comment expliquer que cette proposition ne soit pas parvenue à s'imposer ? Y avez-vous cru ?

La question n'est pas de savoir si j'y ai cru. Je suis persuadé que cette taxe va s'imposer. Je suis très clair là-dessus. Regardez le chemin parcouru en quelques mois alors que l'on sait bien que les batailles de cette nature prennent des années. L'impôt sur le revenu a mis plusieurs années à se concrétiser – entre les premiers débats, en 1909, et l'adoption définitive de la réforme, en 1914. Le combat politique a été homérique, à l'époque.

■ Pourquoi est-ce si important à vos yeux ?

Cette proposition d'impôt plancher est à la fois modeste et efficace, parce que cela permettrait de faire entrer les milliardaires dans le champ de la solidarité nationale. Quand on regarde l'état des finances publiques en France, ce n'est pas un luxe. Et d'un point de vue démocratique, on ne peut laisser une petite frange de la population accumuler des fortunes comme si la règle du jeu n'était pas la même pour eux et pour le reste de la population.

■ Comment avez-vous vécu les débats, parfois violents ou caricaturaux, au sujet de votre taxe ?

Alors qu'il y avait un engouement de la population pour cette proposition, le débat n'a pas été à la hauteur. On peut même dire qu'il n'y a pas eu de véritable débat. Cette période a mis en évidence l'emprise des milliardaires sur la vie démocratique de notre pays, et en particulier sur le débat d'idées.

Certains se sont mobilisés très fortement à travers les médias qu'ils possèdent. Ils ont attisé les craintes pendant le débat budgétaire alors que je le redis : cette proposition est plutôt modeste et parfaitement entendable par les milieux économiques. Personnellement, si j'étais un élu, j'irais beaucoup plus loin en matière de justice fiscale.

Quand je vais présenter cette taxe à l'étranger, par exemple en Allemagne, le débat est d'une tout autre nature, même dans les milieux conservateurs. Je ne suis pas qualifié de gauchiste. La discussion tourne autour du taux ou de la manière de la mettre en place. Je rappelle que le problème est mondial. Tous les pays se questionnent actuellement sur la manière de faire participer les ultrariches à la solidarité nationale. Le *Financial Times* a écrit, à l'automne, ce qu'on ne peut plus lire dans la presse économique française, à savoir que la France, plus que tout autre pays d'Europe occidentale, se caractérise par l'emprise de ses milliardaires sur la vie économique et le débat démocratique.

■ Emprise, le mot est fort... En France, les 500 plus grandes

familles, classées par le magazine *Challenges* chaque année, ont multiplié par 5 leur richesse entre 2010 et 2024. L'accumulation de ces ressources les a conduits à tout un tas d'investissements dans des journaux et des chaînes de télévision. C'est quand même difficile d'interpréter les votes qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale à l'automne autrement que comme une manifestation de cette emprise. Quand vous voyez que 75 %, 80 % et même 85 % des électeurs des différents partis du centre, de droite et de l'extrême droite sont en faveur de cette proposition et que tous les députés et tous les sénateurs de ces partis, comme un seul homme, votent contre, on se dit qu'on est au cœur de la crise démocratique.

■ Le combat continue pour vous, donc...

Avec cette proposition, je crois qu'on touche au cœur du problème, du problème démocratique, du problème budgétaire, du problème économique de la France et de beaucoup d'autres pays : notre incapacité actuelle à faire entrer les acteurs économiques les plus puissants dans la loi commune. C'est très grave parce que cela participe du succès des partis

nativistes ou xénophobes, en alimentant le sentiment que la puissance publique est parfaitement incapable d'imposer son autorité aux plus grandes fortunes ou aux sociétés multinationales. Ce sentiment d'impuissance conduit à ce que le débat politique porte sur d'autres sujets comme la politique migratoire, les questions identitaires...

Si l'on veut sortir de tout ça, il faut prouver que la puissance publique peut agir, très concrètement, efficacement. La proposition que j'ai faite peut paraître simple, mais la simplicité, vous savez, c'est le produit d'un long travail. La réaction épidermique du patronat tend d'ailleurs à montrer que ma proposition n'est pas à côté de la plaque.

Je pense finalement que ces années 2024, 2025, 2026 seront vues, rétrospectivement, comme le début d'un tournant historique, le début d'un mouvement international visant à corriger les systèmes fiscaux de tous les pays industrialisés. Nous allons enfin achever la révolution qu'a été la création de l'impôt sur le revenu.

■ Propos recueillis par
JÉRÔME CITRON et FABRICE DEDIEU



Manifestation contre les mesures d'austérité budgétaire. Cortège Oxfam. Paris, le 18 septembre 2025.

* Les milliardaires ne paient pas d'impôt sur le revenu et nous allons y mettre fin, Gabriel Zucman. Seuil Libelle, 2025, 60 pages.

Les milliardaires ne paient pas d'impôt sur le revenu et nous allons y mettre fin
Gabriel Zucman



DR - Sébastien Lapeyrière / Hans Lucas

Valérie Dubois / Hans Lucas

Tous les pays s'interrogent sur la façon de faire participer les ultrariches à la solidarité nationale.





CADRES

Plus nombreux, pas forcément plus heureux

La syndicalisation des cadres, qui occupent une place à part dans l'entreprise, présente un enjeu et des défis pour les sections. Leur nombre a triplé depuis quarante ans et, bien que plus qualifiés et mieux rémunérés, ils ont aussi besoin d'être entendus.

La France compte davantage de cadres que d'ouvriers. Depuis les années 1980, le pays a perdu près de la moitié de ses usines et le tiers de ses emplois dans le secteur industriel. Dans le même temps, le nombre de cadres a presque triplé, passant de 8 % en 1982 à 22,4 % en 2023 (contre 18,9 % d'ouvriers), selon la Dares*, soit plus d'un salarié sur cinq. Cette période est aussi marquée par l'augmentation du nombre de diplômes de niveau bac + 5 délivrés, multiplié par 5,6 entre 1985 et 2022 (Insee).

L'accès à des postes moins pénibles et mieux payés est a priori une bonne nouvelle. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures (catégorie ainsi définie par l'Insee) ont d'ailleurs longtemps été oubliés des études sur les conditions de travail, au prétexte qu'ils bénéficiaient d'un statut à part, voire privilégié. Mais ce statut n'existe plus.

Tout en mentionnant « *la position très particulière [que le cadre] occupe dans l'entreprise* », l'accord national interprofessionnel de février 2020 stipule en effet qu'« *il n'y a pas de définition univoque du cadre et que chaque branche peut donc définir, le cas échéant, ce qu'est un cadre, selon ses propres critères dans le contexte sectoriel qui est le sien* ». Cela explique, par exemple, pourquoi nombre de professions intermédiaires de niveau bac + 2 ou bac + 3 ont basculé dans cette catégorie, permettant aux employeurs de recruter des salariés au forfait jours et de disposer de plus de flexibilité en matière de réglementation relative au temps de travail. En 2023, dans le secteur privé, les cadres travaillaient en moyenne 43 heures par semaine (45 heures pour les managers et 41 heures pour les autres cadres). Il faut également rappeler qu'un cadre n'est pas forcément un encadrant, et un encadrant n'est pas automatiquement un cadre. L'Insee relève chez les encadrants 50 % de cadres, mais aussi 33 % de professions intermédiaires (agents de maîtrise, techniciens supérieurs...) et 16 % d'ouvriers ou d'employés endossant des responsabilités de supervision « *sans que cela soit leur tâche principale* ».

DES CONDITIONS DÉGRADÉES

Si les encadrants ne sont pas tous des cadres, et si tous les cadres ne sont pas des managers, les managers ne sont pas non plus tous des experts, et les experts ne sont pas tous des cadres... Les repères statutaires et statistiques sont brouillés, et seule la fonction occupée dans l'entreprise,

souvent liée au niveau de diplôme, détermine désormais qui est cadre et qui ne l'est pas. Devenir cadre est encore considéré comme un marchepied pour « faire carrière », mais il n'y a rien d'évident dans ce parcours. D'abord parce que l'accès à un emploi de statut cadre n'est pas si facile. Les jeunes connaissent aujourd'hui beaucoup plus de difficultés sur le marché de l'emploi que leurs aînés : interrogés par l'Apec (Agence pour l'emploi des cadres) en 2025, 84 % des bac + 5 diplômés en 2024 jugeaient que leur recherche d'emploi avait été difficile et longue. Pour obtenir un poste, ils ont dû multiplier les candidatures, « *souvent plus de 30* ».

« *Le passage cadre est aussi, pour l'employeur, une manière de responsabiliser les personnes en conférant une forme d'autonomie qui correspond plus à une mise sous pression qu'à la maîtrise réelle de leur travail*, observe Sébastien Petit, maître de conférences en sociologie à l'université Evry Paris-Saclay. *Comme une garantie de leur implication dans l'entreprise, en quelque sorte.* » Une fois cadre, la pression est de plus en plus forte pour accéder à plus de responsabilités et « *pouvoir réellement reprendre la main sur son travail* ». Sébastien Petit se dit frappé par « *la façon dont certains ingénieurs se sentent dépossédés de leur métier et se considèrent comme des "pousse-mails" qui organisent mais ne fabriquent pas* ». Les signes manifestes de ce malaise se retrouvent dans les chiffres sur la santé mentale des cadres, qui ne peuvent plus être passés sous silence. Selon l'Apec, plus de la moitié des cadres (54 %) déclarent un niveau de stress intense, voire

un sentiment d'épuisement professionnel. Le baromètre « Absentéisme 2023 », produit par le groupe de protection sociale Malakoff Humanis, indique de son côté que 22 % des arrêts pour motif psychologique concernent des managers (donc une grande partie de cadres). C'est 13 points de plus qu'en 2016.

QUEL IMPACT POUR LE SYNDICALISME ?

Toujours plus de cadres en France, c'est aussi le passage d'un monde ouvrier, où les revendications sociales étaient portées par des mouvements syndicaux fédérés, à un monde du travail plus individualiste, éparpillé et moins organisé, où le travail est vécu comme une épreuve solitaire. Comme cela a été rappelé lors du congrès confédéral de Lyon, en juin 2022, la syndicalisation des cadres, des experts, des managers et des encadrants est donc devenue un enjeu majeur pour la CFDT. Cela suppose de lever un certain nombre de freins, à commencer par l'image des cadres, perçus comme trop éloignés des préoccupations des autres salariés. Bien qu'ils aient, généralement, plus de pouvoir d'achat et plus d'autonomie ainsi que des possibilités d'évolution de carrière et des liens forts avec leur entreprise, les cadres demeurent des salariés comme les autres, soumis à leurs supérieurs par un lien de subordination bien réel.

* Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Certains ingénieurs se considèrent comme des “pousse-mails” qui organisent mais ne fabriquent pas.

Sébastien Petit, chercheur en sociologie à l'université Evry Paris-Saclay.



Les inégalités de genre touchent aussi les cadres

Le nombre de femmes cadres a doublé depuis 1982, passant de 21 % à 42 % (Insee). Une progression en demi-teinte puisqu'elles demeurent moins bien payées que leurs homologues masculins. En 2024, ces derniers gagnaient encore 12 % de plus que les femmes. À poste et profil identiques, l'écart reste de 7 %, un chiffre presque constant depuis 2015, année où il a été mesuré pour la première fois. L'Apec note aussi que « *38 % des femmes cadres sont managers, contre 42 % des hommes. Dès le début de leur carrière, celles-ci mettent plus de temps à accéder à des fonctions managériales, et lorsqu'elles y parviennent, elles encadrent souvent des équipes plus petites; seules 12 % d'entre elles ont la responsabilité d'équipes de plus de dix personnes, contre 21 % pour leurs collègues masculins.* »



**SOCIOLOGUE
ET DIRECTEUR
DE RECHERCHE
AU CNRS**

«Notre système oligarchique est trop malade pour être sauvé»

Pour ce professeur émérite au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), la crise démocratique est si profonde qu'elle nécessite d'aller beaucoup plus loin qu'une simple réforme des institutions.

■ Dans votre dernier ouvrage, *La Société contre la politique**, vous vous penchez sur la crise démocratique. Le mal est-il si profond ?

Il faut bien faire attention quand on parle de crise de la démocratie. Il n'y a pas, pour une majorité de Français, une envie de dictature ou une attirance pour un régime qui serait privatif de liberté. Cela étant dit, la démocratie, ce n'est pas simplement un régime de liberté ou un État de droit, c'est aussi un mécanisme de décision. Or toute la mécanique politique de la représentation est effectivement remise en cause depuis un certain nombre d'années.

■ Qu'attendent les Français ?

Il y a chez les Français une exigence d'efficacité et une demande de proximité. Le bon côté de cette évolution, c'est l'engouement pour le monde associatif local. Le mauvais côté, c'est la dérive actuelle vers une forme de consumérisme de la politique. On a vu l'explosion du nombre d'agressions contre les élus qui n'étaient pas liées à des questions idéologiques mais à des exigences individuelles. L'intérêt particulier tend à l'emporter sur la solidarité ou sur l'intérêt général.

■ L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron n'est-

elle pas le symbole de ce rejet des clivages politiques traditionnels ?

Le macronisme est un moment très particulier de notre histoire politique. Ce mouvement promettait une société plus ouverte, moins rigide, plus individualiste. Ce discours a incontestablement séduit une partie des Français car il correspondait à une attente. Mais l'ambition du macronisme d'émanciper la société n'a pas été réellement mise en œuvre. Par son échec, le macronisme a finalement accéléré le processus de mécontentement envers le politique.

■ Il existe aussi une demande d'autorité...

C'est toute l'ambiguïté de la période. Le trumpisme, c'est la version de droite radicalisée de cette volonté d'émancipation. Avec, à la fois, la critique de tous les mécanismes de régulation habituels de la démocratie (notamment la justice) et l'idée que les pouvoirs publics ne doivent pas exercer trop d'autorité sur la sphère privée, notamment en matière d'environnement, de santé ou de liberté d'expression. On retrouve également cette pensée au sein du RN : l'idée qu'il faut refuser les injonctions qui viennent de l'autorité politique. Il y a une volonté d'émancipation de la société par rapport à la politique.

■ L'émancipation, c'est plutôt positif, non ?

La demande d'émancipation peut être positive comme négative. Nous vivons une déconstruction de tous les mythes sur lesquels était établi notre système politique, dont, en premier lieu, celui du mérite républicain. Une grande partie de la population, et c'est particulièrement vrai pour la jeune génération, estime que le travail ne paie plus, que les efforts ne sont pas reconnus. Pire, elle a le sentiment que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Elle ne demande pas l'égalité, mais la reconnaissance individuelle.

■ Comment répondre à cette aspiration à davantage d'autonomie sans sacrifier le commun ?

On ne reviendra pas en arrière. On assiste à une disqualification générale de ce vieux modèle républicain, centralisateur, jacobin... Le système oligarchique central est trop malade pour être sauvé. Une des pistes possibles serait de miser davantage sur le local, d'inventer un système fédéral qui réponde à la demande d'efficacité. La France est diverse et c'est une très bonne chose. Les Français acceptent d'ailleurs beaucoup plus les différences qu'autrefois, qu'elles soient culturelles, religieuses ou sexuelles. Les politiques doivent prendre conscience de ce changement et des nouvelles aspirations de la société.

■ Propos recueillis par **JÉRÔME CITRON**

Hannah Assouline



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)



La Société contre la politique, Presses de Sciences Po, 2025. 208 pages.



CET ENTRETIEN
EST DISPONIBLE
SUR SYNDICALISME
HEBDO.FR

PROCÉDURES

La preuve illicite ou déloyale

Depuis plusieurs jurisprudences de 2023, les preuves obtenues de manière illicite ou déloyale ne sont plus systématiquement exclues par les juges. Cette révolution juridique oblige les salariés à bien faire attention lorsqu'ils souhaitent se défendre ou attaquer leur employeur. Explications.

Quelles preuves apporter lorsque l'on veut défendre un dossier pour discrimination, pour harcèlement ou bien pour démontrer que l'employeur a imposé des heures supplémentaires sans les payer ? Devant les juridictions prud'homales, il est dit que « la preuve est libre » et qu'elle peut être apportée « par tous moyens ». « Ce qui

ne veut pas dire que l'on peut faire n'importe quoi », tempère d'emblée Thomas Pasquier, professeur de droit à l'Université Paris Nanterre. Cela signifie, en revanche, que l'on peut s'appuyer sur différents supports, selon sa libre appréciation (témoignages écrits, e-mails, etc.). Mais toujours dans le respect de la loi (article 9 du code de procédure civile) c'est ce que l'on appelle la licéité de la preuve.

Il en découle que toute preuve obtenue de manière illicite ou déloyale n'est pas, en principe, recevable par le tribunal. On considérera comme « preuve illicite » le fait qu'un employeur produise un enregistrement alors qu'il n'a pas informé le CSE de la mise en place d'un système de surveillance. Même chose dans le cas de « défaut d'information aux salariés ». Ou si les données produites sont contraires au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le fait de produire des données couvertes par le secret médical ou le secret des affaires est également considéré comme un mode de preuve illicite.

On parle de « preuve déloyale » quand celle-ci a été recueillie à l'insu de la personne : lorsque l'on a cherché à la confondre par une filature, une manipulation, la technique du « faux client » (sauf si l'employeur a informé ses salariés qu'il recourait à la pratique du « client

mystère »), des enregistrements cachés ou des géolocalisations clandestines, voire l'exploitation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, etc.).

APPRÉCIER AU CAS PAR CAS

Ce qu'il faut comprendre, c'est que, jusqu'à récemment, le fait d'apporter des preuves obtenues de manière illicite ou déloyale rendait ces preuves irrecevables par les conseils de prud'hommes : les juges les écartaient d'emblée. Mais, en vertu de ce qu'on appelle « le droit à la preuve », consacré par plusieurs arrêts de la Cour de cassation (notamment les arrêts de mars et décembre 2023), « l'illicéité et la déloyauté du mode de preuve ne sont plus des barrières infranchissables », explique Thomas Pasquier.

Ce revirement de jurisprudence ne veut pas dire que « les parties ont le droit de tout faire. L'illicéité et la déloyauté sont des principes qui perdurent, mais les juges ne peuvent plus exclure d'emblée des éléments de preuve aux motifs qu'ils sont illicites ou ont été obtenus de manière déloyale. Ils doivent en revanche les apprécier au cas par cas, selon trois critères : la justification, la proportionnalité et la nécessité ». Le juge devra donc estimer s'il existait un « intérêt légitime » à produire cette preuve, s'il existait (ou pas) d'autres modes de preuve possibles, ce que Thomas Pasquier traduit par « si vous avez d'autres cartes dans votre jeu, ne jouez pas la plus déloyale ». Enfin, l'enjeu de proportionnalité veut dire que le juge devra



Cette jurisprudence, qui rend recevables des preuves illicites ou déloyales, est-elle une avancée pour la défense des droits des salariés ?

Il s'agit en effet d'une décision très importante, intellectuellement très intéressante, mais dont la portée, en pratique, me semble assez limitée et qu'il convient de manier avec beaucoup de prudence. Le premier point à souligner, c'est qu'il s'agit d'une jurisprudence extrêmement technique. Ce qui suppose qu'en audience, on ait des débats, sans doute pointus, sur la pertinence ou non de telle ou telle pièce.

apprécier si l'« atteinte aux intérêts en présence – comme l'atteinte au respect de la vie privée – est proportionnée au but recherché ». Un salarié qui aurait à prouver l'existence d'une discrimination devra limiter la production de ses fiches de paie et de celles de ses collègues aux éléments probants et nécessaires (en anonymisant ces documents, par exemple).

« GRAMMAIRE DU RGPD »

Avec l'entrée en application du RGPD, de nouvelles contraintes se sont ajoutées

« Une jurisprudence à manier avec prudence »

Pour cette avocate spécialisée en droit du travail, associée au cabinet LPS, l'évolution sur la preuve peut être à double tranchant.

Et je crains que cela ne phagocyte le temps disponible à l'examen de l'affaire. On connaît la réalité des audiences. Si l'on débat une demi-heure sur une pièce qui, au final ne sera pas forcément retenue, je crains que cela soit contre-productif.

Vous parlez aussi de prudence... Qu'entendez-vous par là ?

Il faut rappeler qu'enregistrer quelqu'un à son insu reste une infraction pénale. Ce qui représente un risque pour le salarié qui a produit cet enregistrement. En tant qu'avocate, également, en détenant un enregistrement illicite, je deviens receleuse d'une infraction pénale et j'expose mon client à des poursuites. On a déjà

eu des cas où la partie adverse, dans une stratégie d'intimidation, s'était servie de l'argument pour porter plainte ! On a aussi eu des cas d'employeurs qui attaquaient le médecin à l'origine d'un certificat médical attestant de la souffrance au travail de salariés, devant l'Ordre des médecins. Ce sont des stratégies d'intimidation qu'il ne faut pas minimiser. Gardons aussi à l'esprit que ce qui peut être perçu comme un avantage pour les salariés, peut aussi l'être pour les employeurs : ils peuvent eux aussi verser des enregistrements. C'est totalement réversible. D'où mon invitation à la prudence.

Propos recueillis par EMMANUELLE PIRAT



Julia Knop/Laif-RÉA

DR

EN BREF



En collaboration avec le service juridique de la Confédération.



CDD saisonniers requalifiés en CDI, le délai de prescription rallongé

La Cour de cassation, saisie par un ouvrier agricole employé de 1991 à 2021, soit, pendant près de trente ans, avec des contrats à durée déterminée (CDD) saisonniers successifs, vient de requalifier le contrat en CDI – apportant au passage quelques précisions sur le délai de prescription. Dans sa décision, la justice fixe ainsi à deux ans le délai laissé au salarié pour demander la requalification de CDD successifs en CDI, à compter de la date du dernier contrat. Si, dans l'absolu, la loi ne limite pas le nombre de CDD saisonniers qu'une entreprise peut conclure avec un même salarié, deux cas de figure permettent néanmoins une

requalification automatique en CDI : lorsque le salarié est employé chaque année pendant toute la période de fonctionnement de l'entreprise ou lorsque les contrats sont assortis d'une clause de reconduction automatique pour la saison suivante. Rappelons qu'en cas de requalification, le salarié peut prétendre à une indemnisation des périodes non travaillées entre deux saisons, à condition de démontrer qu'il s'est tenu à la disposition de l'entreprise.

■ ANNE-SOPHIE BALLE

Décision de la Cour de cassation n° 24-15.882, 10 décembre 2025.

L'employeur ne peut pas tout évaluer lors de l'entretien professionnel

Le « *bon sens* » ou « *l'optimisme* » ont-ils leur place dans un entretien professionnel ? Non, répond la Cour de cassation, dans un arrêt du 15 octobre 2025. Dans cette affaire, un employeur avait utilisé, à l'occasion de l'entretien professionnel, des critères d'évaluation jugés trop vagues comme l'optimisme, l'honnêteté ou encore le bon sens : si l'employeur tient de son pouvoir de direction le droit d'évaluer le travail de ses salariés, la méthode retenue doit reposer sur des critères précis, objectifs et pertinents au regard de la finalité poursuivie, rappelle la Cour.

Les évaluations trop subjectives peuvent ainsi être jugées illégales. Un rempart essentiel pour protéger les salariés des jugements arbitraires et garantir que leurs compétences soient mesurées de manière juste et équitable.

■ SABINE IZARD

Décision de la Cour de cassation n° 22-20.716, 15 octobre 2025.

Protocole électoral : l'employeur doit rester neutre

Dans le cadre des élections professionnelles, l'employeur a une obligation de neutralité. Il ne peut favoriser l'une ou l'autre des organisations syndicales présentes, au risque de voir les élections déclarées nulles. C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation le 21 janvier 2026, confirmant l'annulation d'élections d'un comité social et économique lors desquelles l'employeur avait ouvertement favorisé l'Unsa, au détriment de la CFDT-FNCB et de FO. Ces deux dernières avaient porté l'affaire devant la justice. Elles considéraient que l'Unsa avait bénéficié d'un régime de faveur, l'employeur ayant autorisé le syndicat à installer, à trois reprises, un stand sur des sites de l'entreprise afin de diffuser ses tracts, et ayant mis à sa disposition une salle à cette fin sur un autre site. « *Ce syndicat a donc bénéficié d'avantages dans des conditions qui ne sont prévues ni par l'article L2142-4 du code du travail ni par le protocole d'accord préélectoral* », a estimé la Cour.

■ E. P.

Décision de la Cour de cassation n° 24-16.854, 21 janvier 2026.

Laurent Grandjean/REA



REPÈRES



SMIC

- 12,02 € montant brut horaire
- 1 823,03 €

montant brut mensuel pour 35 heures hebdomadaires.

À défaut d'accord ou de convention, les taux de majoration horaire sont fixés à :

- 25 % de la 36^e à la 43^e heure travaillée dans la même semaine
- 50 % pour les heures suivantes

MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est fixé à **4,25 €** en 2026

PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

4 005 € par mois, **48 060 €** par an (chiffres pour 2026)

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

- Hausse de **0,8 %** en décembre
- Hausse de **0,3 %** en janvier
- Hausse de **0,4 %** sur un an



ALLOCATIONS FAMILIALES

Montants 2026 calculés sur le revenu net catégoriel de 2024

- Avec **deux enfants** à charge :
 - ressources annuelles inférieures ou égales à 79 980 €, le montant de base s'élève à : **151,05 €**
 - ressources comprises entre 79 980 € et 106 604 € : **75,53 €**
 - supérieures à 106 604 € : **37,77 €**
- Avec **trois enfants** à charge :

- ressources annuelles inférieures ou égales à 86 644 € : **344,56 €**
- ressources comprises entre 86 644 € et 113 268 € : **172,29 €**
- supérieures à 113 268 € : **86,14 €**
- Avec **quatre enfants** à charge :
 - ressources annuelles inférieures ou égales à 93 308 €, le montant de base s'élève à **538,08 €**
 - ressources comprises entre 93 308 € et 119 932 € : **269,05 €**
 - supérieures à 119 932 € : **134,53 €**

ASSURANCE MALADIE

Sur un an, les dépenses de remboursement du régime général ont augmenté de **3,4 %**



REVENU (MENSUEL) DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Variant selon les ressources du foyer

- Personne seule : **646,52 €**
- Couple avec deux enfants : **1 357,68 €**
- Par personne à charge supplémentaire : **258,61 €**

CHÔMAGE & SOLIDARITÉ

L'allocation de solidarité spécifique s'élève à **19,33 €** par jour à taux plein

RETRAITE

Minimum contributif : **756,29 €** par mois (Mico). Minimum contributif majoré : **903,93 €**
Le plafond de la pension de base du régime général hors majorations est fixé à **2002,50 €**
Allocation de solidarité aux

personnes âgées (Aspa) : **1 043,59 €** par mois pour une personne seule sans ressources, et **1 620,18 €** pour un couple

HANDICAP

Le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'élève à **1 033,32 €** par mois pour une personne seule sans ressources

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : **4,92 €** brut

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Point Agirc-Arrco : 1,43 €
Point Ircantec : 0,56 €

ÉVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee s'établit à **145,78 €** au 4^e trimestre 2025
Évolution annuelle : 0,79 %



RETROUVEZ LES PRINCIPAUX INDICES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE
SUR CFTD.FR



“ ISABELLE CARRÉ

Lanceuse d'alerte



Laura Stevens / Modds

Sa présence lumineuse n'est pas, et de loin, la seule qualité de la comédienne Isabelle Carré. En 2025, à 54 ans, elle est passée derrière la caméra pour réaliser *Les Rêveurs*, film coup de poing qui alerte sur l'état de la santé mentale des jeunes. Un sujet qu'elle défend avec ferveur. **Rencontre** avec une femme déterminée.

■ Votre enfance semble avoir été marquée par une très grande solitude, auprès de parents fantasques mais aussi encombrés d'eux-mêmes...

En effet, ils étaient tous deux encombrés par leurs questionnements, leurs problématiques... Ma mère s'est retrouvée fille-mère à l'âge de 19 ans, elle a dû se cacher, a été ostracisée par sa famille. Quant à mon père, il a mis de longues années avant de révéler et d'assumer son homosexualité. C'était le contexte d'une époque où l'on considérait l'homosexualité comme une maladie mentale ! Mes deux parents ont connu de grandes phases dépressives. Grandir dans une telle famille fragilisée m'a conduit à me sentir souvent vulnérable... Mais, à l'âge de 16 ans, dans un cours de théâtre, j'ai découvert que cette sensibilité excessive pouvait trouver une place où s'exprimer, où, pardon pour l'expression, se purger. Et ça a été un énorme soulagement.

■ Diriez-vous que le théâtre vous a sauvée ?

Littéralement ! Moi qui trouvais mes émotions toujours embarrassantes, là, dans ce cours de théâtre auquel je me suis inscrite après avoir vu, subjuguée, Romy Schneider dans *Une femme à sa fenêtre*, ces émotions étaient valorisées. J'avais enfin trouvé un endroit où les vivre, ces émotions qui débordent, qui sont trop lourdes... Je ne dis pas que cela a été magique. J'ai eu tout un chemin à parcourir. Mais j'ai pu le faire en étant accompagnée par les textes, par les auteurs, et aussi par cette possibilité qu'offre la scène de donner aux gens. Le théâtre, c'est un partage. Ce rendez-vous du théâtre, il est vital pour moi.

■ Vous êtes passée derrière la caméra pour réaliser votre premier film, *Les Rêveurs*, sorti en novembre 2025. Vous y évoquez votre internement en hôpital psychiatrique, à l'âge de 14 ans, à la suite d'une tentative de suicide... Pourquoi ce sujet ?

L'idée n'était certainement pas de faire un « *ego trip* », de parler de cette expérience

pour braquer les projecteurs sur moi. Mon projet était de mettre en perspective cette expérience, qui a été la mienne, dans un hôpital psychiatrique, dans les années 1980, cette perte du goût de la vie, avec ce que vivent beaucoup de jeunes aujourd'hui. Il faut rappeler les chiffres : un jeune lycéen sur quatre a eu des idées suicidaires au cours de l'année [selon l'étude de Santé publique France publiée en avril 2024]. Le taux d'hospitalisation, notamment des très jeunes filles [10-14 ans] pour gestes auto-infligés, explose [+ 246 % en dix ans] ! Je voulais questionner. Pourquoi cette flambée de la détresse psychologique des jeunes ? On a tous en tête le confinement, mais cela n'a pas décru après. Je voulais également, à travers mon expérience, rendre de l'espoir à ces jeunes, leur redonner confiance, montrer qu'il existe des solutions, notamment avec l'art-thérapie. Ce n'est pas juste une activité, c'est beaucoup plus fondamental. Cela peut même sauver des vies, comme cela a été le cas pour moi. Enfin, avec ce film, je voulais aussi alerter la société, les autorités, le gouvernement. Un jeune sur deux ne peut pas être soigné ...

Je voulais questionner. Pourquoi cette flambée de la détresse psychologique des jeunes ?



▲ Ici avec Tessa Dumont-Janod sur le tournage du film *Les Rêveurs*.



PARCOURS :

1971

Naît à Paris.

1989

Intègre l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre.

1998

Prix Romy-Schneider pour son rôle dans *La Femme défendue*, de Philippe Harel (1997).

2003

César de la meilleure actrice pour *Se souvenir des belles choses*, de Zabou Breitman.

2004

Molière de la meilleure comédienne pour la pièce *L'Hiver sous la table*, de Roland Topor et mise en scène par Zabou Breitman.

2018

Premier de ses trois romans (chez Grasset) : *Les Réveurs*. Suivront *Du côté des Indiens* (2020) et *Le Jeu des si* (2022).

2025

Réalise le film *Les Réveurs*.



CET ENTRETIEN EST
DISPONIBLE SUR
SYNDICALISMEHEBDO.FR



ChatGPT ne peut pas soigner ! C'est un algorithme censé vous rendre dépendant.

■ Un nombre grandissant de jeunes disent se confier ou demander des conseils psy à l'IA... Qu'en pensez-vous ?

On pensait que la première utilisation de l'IA par les jeunes serait pour rédiger leurs devoirs... Mais, en fait, c'est pour des conseils psy. Or on ne peut pas être soigné par ChatGPT ! Dans la mesure où il s'agit d'un algorithme censé vous rendre dépendant, vous « clientéliser », il n'ira que dans votre sens, quitte à vous conforter très dangereusement dans vos idées noires. Il n'y a pas la distance nécessaire d'un professionnel de santé. On a déjà vu des cas où un jeune confiait son élan suicidaire à ChatGPT, et ce dernier lui donnait le mode d'emploi !

■ Vous disiez que le taux d'hospitalisation avait particulièrement explosé chez les jeunes filles. Qu'est-ce qui explique cette différence entre les genres ?

Dans notre société, les raisons d'être fragilisé ou anxieux sont nombreuses : l'écoanxiété, le cyberharcèlement, bien plus répandu qu'on ne le pense, et aussi la pression mise sur les études par des parents eux-mêmes, inquiets face à l'avenir. Mais les jeunes filles sont exposées à des pressions plus fortes, notamment sur leur physique, avec l'hypersexualisation sur les réseaux, menées par les influenceuses. Elles subissent aussi des pressions psychiques, pour être drôle, savoir « *clasher* »... De plus, il faut souligner, comme l'ont montré les travaux de la pédopsychiatre Marie Rose Moro, que l'on tend à prendre plus au sérieux les garçons quand ils disent ne pas aller bien. Pour les filles, on invoquera les hormones ou on dira qu'elles sont des drama queens [reine de la comédie]... On minimise, on met à distance leur parole. J'espère que mon film, avec les échanges qu'il suscite – car je suis régulièrement invitée dans des lycées pour en parler –, mènera à une prise de conscience de la souffrance de notre jeunesse. Ces enfants sont les adultes de demain. Écoutons-les, donnons-nous les moyens de leur construire un avenir plus serein ■

Laura Stevens / Moods

■ LIRE | VOIR | ENTENDRE

MARS 2026

MUSIQUE :
LIVRE :
CINÉMA :
CONCERT :
TÉLÉVISION :

art rock

22 / 23 / 24 MAI 2026 — SAINT-BRIEUC



FESTIVAL

43^e édition d'Art Rock à Saint-Brieuc

Chaque année depuis sa création, en 1983, le festival breton Art Rock fait vibrer le centre-ville de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) en proposant trois jours et trois nuits d'effervescence artistique. De belles têtes d'affiche (Last Train, Suzane, Véronique Sanson...) mais pas seulement. Le festival, engagé notamment en faveur de la transition écologique et de la diversité culturelle, se donne aussi pour mission de construire des passerelles : musique, théâtre, danse, arts de la rue, vidéo, arts plastiques, arts numériques et gastronomie y sont ainsi largement représentés. *Save the date!*

Les 22, 23 et 24 mai 2026. www.artrock.org



CINÉMA

Un premier film sans clichés sur le passage à l'âge adulte

Récit initiatique, *La Danse des renards* a pour décor un internat sportif où l'on découvre un jeune boxeur prodige, Camille (Samuel Kircher) et son groupe d'amis : entraînements, compétitions, rivalités, discipline... Un terrain connu mais vite abandonné par le jeune cinéaste belge Valéry Carnoy, qui s'écarte résolument de ce cheminement attendu pour exposer la fragilité d'un être dont le corps se dérobe, sans raison, à la programmation pour la performance (ici redoublée d'une masculinité exacerbée, boxe oblige). Le film séduit parce qu'il saisit, par petites touches et sans clichés, la résistance maladive, physique et psychique, du personnage à ce passage « obligé » de l'adolescence vers autre chose. Un saut vers l'inconnu auquel tout et tous l'invitent, qui l'attire et l'effraie. Signalons la justesse du casting avec aussi Jef Jacobs et les débutants Fayçal Anafous et Anna Heckel.

Sortie en salles le 18 mars 2026.



Banlieue fatale

À 23 ans, Younes sort de prison. Sa libération anticipée est assortie d'un placement sous surveillance électronique. Nous sommes dans les années 1990, aux balbutiements de la mise en place de ce système. Chaque soir, après le travail, il devra rentrer chez ses parents, à Berlioz, la cité où il a grandi. Dès sa sortie, il reprend du service chez Panam'Express, la société de coursiers qui l'employait avant sa détention. Au fil du récit, il renoue avec sa « vie d'avant » : ses anciens collègues, son ami de toujours, Serge, et son amante... Un roman d'apprentissage et un roman social qui nous entraîne dans le milieu des coursiers, que l'auteur, Emmanuel Flesch, connaît parfaitement. On y découvre la mise en concurrence mais aussi la solidarité, le sentiment d'appartenance et l'âpreté des conditions de travail. Un beau roman, servi par une écriture précise et tendue, comme Younes dans son urgence à (re)vivre.

Quitter Berlioz, Emmanuel Flesch. Calmann-Lévy, 256 pages.



SÉRIE

L'Arctique au cœur des convoitises

En 2022, neuf ans après l'épilogue de la saison 3, la série politique danoise *Borgen*, une femme au pouvoir revenait avec une quatrième saison de huit épisodes, sous le titre, *Borgen, le pouvoir et la gloire*. Au cœur de cette minisérie, un sujet brûlant d'actualité : au Groenland, la découverte

d'un énorme gisement de pétrole sonne comme une promesse de prospérité et d'indépendance face au gouvernement danois, qui devra rapidement choisir entre raison d'État, convictions écologiques et équilibres géopolitiques. Tournée avant l'invasion de l'Ukraine, la série aborde avec pertinence la question des appétits russes et américains pour ce territoire au cœur d'une bataille toujours vive. Il y est également question du traitement de l'information, manière de rappeler que le choix des médias de raconter ou de taire un récit est aussi une affaire de pouvoir et de responsabilité. À voir ou à revoir.

Borgen, le pouvoir et la gloire. Disponible sur Netflix et Arte Boutique.

THÉÂTRE

Made in France

Émile, détenu en semi-liberté venu « faire le ménage » dans une aciérie, découvre que l'usine va fermer. Pris malgré lui pour un représentant du siège, il se retrouve à devoir annoncer la nouvelle aux salariés. La mise en scène de Samuel Valensi et Paul-Éloi Forget, servie par une écriture ciselée, dévoile les dessous d'une délocalisation où ambitions politiques, syndicales et financières surpassent l'intérêt collectif. Les quiproquos rendent cette autopsie d'un plan social jubilatoire et cruelle. Tout fonctionne à merveille dans cette tragicomédie bien huilée qui invite à la réflexion. Courez-y !

Théâtre de la Renaissance. Compagnie La Poursuite du Bleu. Jusqu'en avril à Paris et cet été au Festival d'Avignon.

Helicotronic et Les Films du Poisson © Marie Charbonnier



Cool kids

Dès son premier rodéo, ce groupe a capturé une poignée d'oreilles. Cela dit, quand on vient de Manchester, il y a rarement erreur sur la marchandise. Repérés en première partie du groupe de Cambridge Black Country, New Road, les quatre amis de Westside Cowboy ont assuré, avec une batterie plantée au milieu de la scène et des guitares un peu saturées, de celles qu'on accumule sur des cassettes. Aoife Anson O'Connell, James Bradbury, Paddy Murphy et Reuben Haycocks revendiquent sans détour l'invention d'un nouveau genre musical baptisé « Britainicana », c'est-à-dire du folk imbibé de riffs lo-fi des années 1990 et de pop-punk d'aujourd'hui. La rumeur dit que Westside Cowboy ressemble au groupe de rock Pavement, c'est vrai. Mais sans maniérisme. Car Westside Cowboy, comme les excellents groupes britanniques English Teacher et Sorry, incarnent la nouvelle génération du terreau fertile de l'Angleterre.

So Much Country 'Till We Get There. Westside Cowboy. Island/Universal. EP sorti le 16 janvier.

BANDE DESSINÉE

Heureux qui comme Ulys

Dans cette bande dessinée haute en couleur, le regard se pose sur ces professionnels que l'école oublie trop souvent : les accompagnants d'élèves en situation de handicap, ou AESH. À travers des scènes du quotidien, Fabien Toulmé raconte la patience, l'inventivité et l'engagement de ces accompagnants indispensables pour permettre l'inclusion scolaire. On y suit des enfants aux besoins singuliers et des adultes qui bricolent, rassurent, traduisent le monde et tiennent l'équilibre fragile de la classe. Sans pathos ni héroïsation excessive, le récit montre leur réalité : contrats précaires, manque de formation, reconnaissance limitée, mais aussi les liens forts qui se nouent et les petites victoires du quotidien. *Ulys* (du nom du dispositif pour l'inclusion scolaire) réussit là où bien des discours échouent : rendre concret le rôle des AESH et rappeler que l'école inclusive repose d'abord sur des personnes, sur leurs gestes et sur leur présence quotidienne. Une lecture utile et juste.

Ulys, Fabien Toulmé. Éditions Delcourt, « Mirages », 272 pages.



DOCU

Réinventer le monde du travail face à la transition écologique

Les médias donnent trop rarement la parole à celles et ceux qui, dans leur entreprise ou leur administration, travaillent à la mise en place de solutions concernant la transition écologique. C'est pourquoi le documentaire d'Hélène Cloître et Arthur Gosset est précieux. Il donne à voir différents témoignages – la directrice d'une entreprise de fabrication de cosmétiques ; un doctorant en bâtiment qui cherche des solutions en anticipant les pénuries de ressources pour la construction ; une vendeuse d'une grande enseigne d'articles de bricolage qui veut promouvoir la location plutôt que la vente, dans un objectif de sobriété... Malgré les difficultés, la solitude et le temps qui jouent contre eux, ces éclaireurs persévèrent et finissent par faire bouger les lignes. Inspirant !

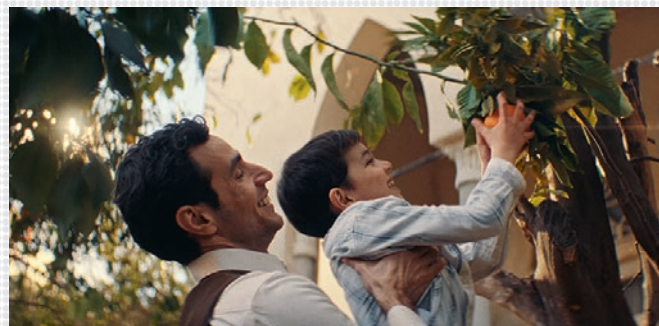
Éclaireurs. Série en streaming gratuit et replay sur TV5MONDEPLUS.COM

CINÉMA

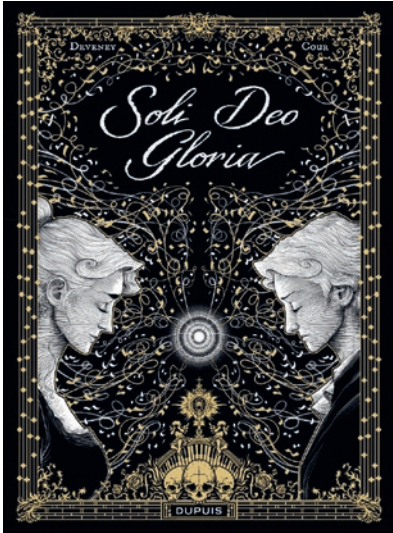
Histoire d'une famille palestinienne, de la dépossession à l'exil

Ce qu'il reste de nous raconte l'histoire d'une famille palestinienne, de 1948 à nos jours, mêlant habilement l'histoire et l'intime sur trois générations. Ce qui domine dans cette fresque déchirante, c'est la manière dont le traumatisme se transmet de génération en génération : un père qui se bat pour conserver ses terres, un fils maltraité puis résigné, une famille qui a trouvé refuge mais se retrouve humiliée quotidiennement par les forces d'occupation. Il y a aussi le chemin de l'exil pour une partie de la famille ou la révolte pour ceux qui restent. Tous gardent en eux la même blessure, celle d'un peuple privé de sa terre. L'actrice et cinéaste américaine d'origine palestinienne Cherien Dabis réunit à l'écran Mohammad Bakri et ses deux fils (Saleh et Adam) pour, selon ses vœux, porter le récit palestinien tout en l'humanisant. Pari grandement réussi.

Sortie en salles le 11 mars 2026.



TV5MONDE © Nour Films



BANDE DESSINÉE
Récit initiatique

Prix BD Fnac France Inter 2026, *Soli Deo Gloria* deviendra sans nul doute un classique. Roman graphique et conte, ce très bel ouvrage nous fait voyager en Europe au temps du Saint-Empire romain germanique. Jumeaux nés dans une ferme perdue, Hans et Helma étaient destinés à une vie de labeur et de pauvreté. Mais leur don pour la musique leur permet de s’extraire de leur condition, de s’éduquer et de parcourir le monde. C’est leur histoire, ou plutôt leur aventure, qui est ici contée avec maestria. Dès les premières pages, Jean-Christophe Deveney (écriture) et Édouard Cour (dessin) nous plongent dans un univers sombre et rugueux, à l’image de la dureté de l’époque, tout en nous faisant ressentir la force et la beauté de la musique, le tout en noir et blanc : une gageure. Une fois commencé, impossible de décrocher.

Soli Deo Gloria, Jean-Christophe Deveney et Édouard Cour. Éditions Dupuis, 280 pages.



CINÉMA

La Guerre des prix, l'univers impitoyable de la grande distribution

Fille et sœur d'agriculteurs, Audrey (Ana Girardot), cheffe du rayon produits laitiers d’une grande surface en Normandie, accepte de rejoindre la centrale d’achat de son enseigne afin d’y défendre la filière bio et locale. Associée à un négociateur (Olivier Gourmet) aux méthodes redoutables, elle découvre un système qui remet en question les valeurs qu’elle a toujours défendues. Comment y résister ? Sur ce sujet brûlant, et qui nous concerne tous, qu’est l’alimentation, Anthony Dechaux signe un premier film très convaincant, documenté et percutant, qui oscille entre thriller et chronique sociale. Programmé pour l’ouverture du Festival international 2026 du Film politique de Carcassonne, en janvier, il a fait une entrée très remarquée.

Sortie en salles le 18 mars 2026.



CONCERT

Yann Tiersen, concert engagé

Casquette vissée sur la tête, chemise sortie du jean, Yann Tiersen débarque sur scène et lance un « *salut !* » enrobé d’un sourire chaleureux avant d’entamer les premières notes de *Ninnog*, du nom de son voilier. C’est à son bord que le pianiste breton le plus connu de France a navigué jusqu’au Svalbard, l’archipel norvégien le plus rongé par le réchauffement climatique. L’artiste y a glané des sons et des témoignages comme autant de matière pour composer *Rathlin From A Distance/The Liquid Hour*, un double album paru en 2025. Sur le disque comme en concert, les premiers quarts d’heure sont consacrés au piano, avec ses motifs signature qui reviennent et ses traces de mélancolie. Puis, après quelques mots au public, Yann Tiersen se tourne vers ses machines, lance des nappes de synthé, de la musique électro, et dégaine le violon. Avant de finir sur un hommage à la Palestine. Un concert bluffant, terre à terre et important.

En tournée française jusqu’au 5 août.

www.radical-production.fr/artistes/yann-tiersen/



Vera Daisies, en solo

Ex-membre du duo Ottis Cœur, Vera Daisies s’élance en solo. Avec *Clever Girl*, son premier EP (cinq titres), la musicienne forme une constellation intime retraçant son itinéraire personnel et professionnel, entre les amitiés scellées à jamais, les ruptures, des réflexions sur son processus de création et ses désaccords amers avec l’industrie musicale. Quand les doutes persistent sous l’épiderme, Vera Daisies revient aux sources. Elle allie son goût pour l’indie rock et sa méthode *Do It Yourself* à la pop des années iPod et au grunge des *nineties*. La basse irrésistible de « Take It Slow » ressemble à une main tendue, sereine et sans jugement, vers la Vera Daisies d’autrefois, un peu naïve et très douée. L’EP raconte l’évolution d’une artiste aux multiples talents (elle est aussi graphiste), avant de clore sur un titre aux allures d’aurore boréale, le superbe « Can’t Blame You ».

Clever Girl. Vera Daisies. Label Grrrrande.
EP sorti le 16 janvier.

Les Films de Jeanne – La Filmerie France 3

Cfdt:

VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE
LA COLLECTION

N°6 PRÉVENIR ET COMBATTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS RACIALES AU TRAVAIL

CE GUIDE EST DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS RACIALES AU TRAVAIL. IL A ÉTÉ CONÇU COMME UNE RESSOURCE POUR LES MILITANTS CFTD QUI SOUHAITENT OU DOIVENT S’EMPARER DU SUJET. APRÈS EN AVOIR FIXÉ LE CADRE JURIDIQUE, IL PROPOSE DIFFÉRENTES FORMES D’ACTIONS SYNDICALES POUR PRÉVENIR ET RÉAGIR : DANS LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL, DANS LES SECTIONS ET LES SYNDICATS, DANS NOS ÉCHANGES AVEC LES TRAVAILLEURS...

CE GUIDE DOIT PERMETTRE UN TRAVAIL DE PROXIMITÉ SUR CES QUESTIONS, DE NOUVELLES FORMES D’ACTION ET D’EXPRESSION SUR CE SUJET.

RÉF: L458
ISBN: 978-2-85465-277-2

CFTD.FR



Cfdt:

LA COLLECTION / LR458
VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE N°6
À COMMANDER DÈS AUJOURD’HUI AUPRÈS DE CFTD PRODUCTIONS

Prix	2,90 €* x	exemplaire(s) =	€
RAJOUTER LES FRAIS DE PORT ET D’EMBALLAGE* +			
		4 € pour une commande inférieure à 30 €	
		7 € pour une commande de 30 à 149 €	
		15 € pour une commande supérieure à 150 €	
TOTAL =			€

Organisation / Société / Matricule / NPA

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mèl

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Demande de renseignements par mail: catalogue@cfdt.fr

BON DE COMMANDE A ADRESSER À CFTD Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19 ou à catalogue@cfdt.fr accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de CFTD Productions ou par virement. **Pour un traitement rapide du virement**, merci d'indiquer la référence commande et matricule client dans le libellé du virement et joindre le justificatif de virement à la commande. / **TITULAIRE DU COMPTE**: CFTD PRODUCTIONS - **IBAN**: FR76 3000 3033 2000 0504 1072 741 – **BIC**: SOGEFRPP

CFTD.FR



: PETITES ANNONCES

LOCATIONS VACANCES

OFFRES

06 Côte d'Azur. Meublés 4*, du F2 à la mais 50 €/nuît, ANCV ok, cadeau pour adh r CFDT. T l. 0632755107 www.locations-06.fr

11 Saint-Pierre-la-Mer. Mais 4 pers, clim, ds r s avc pisc surveil, jard clos, Park, cuis  q plq gaz, micr-o, lav-ling, lav-vaiss, s de, WC s p, s j avc TV, ch lit 2x80, mezz avc 1 lit 160, 700 m plage, prox chemin rando, juil-ao t 680  /sem. T l. 0670414249 annie24marcel@gmail.com

17 Palmyre. Mais 6 pers, 3 P, sal, 1 ch avc lit 2 pers, 1 mezz avc 2 lits 2 pers, s de, WC s p, four, micr-o, frigo, lav-vaiss, lav-ling, TV, terras avc store, plancha, sal jard, ds r sid avc pisc, tennis, terr volley & p t, piste cycl pour acc s mer (baie de l'anse, c te sauvage). La Palmyre et Royan,   500 m Les Mathes, prox comm. T l. 0671152750/0687064832 alain-cabanat@wanadoo.fr

20 Propriano. Appt 4 pers, 55 m , 2 ch, clim, tt  q, terras, place park, prox commod, id al visite Corse du Sud. Avril   oct 550     850  /sem sel p riod. T l. 0661708498

23 Creuse. G te, cuis tt  q, 1 ch parent avc lit 140x190 avc s de, 1 ch 2 lits 90x190 avc s db, 1 mezz avc canap lit neuf, s de & WC, sal-s m, chem, TV, wifi, terras, sal jard, loc uniq sem, samedi au samedi, mai   ao t,   part de 420  /sem. T l. 0616030798 gitechabadentra@gmail.com

24 P rigord Noir. P tte mais pierre (stud), 60 m , 2 ad/3 enf, coin cuis, jard clos. Rando, cyclo, cano , vists ch tx, grottes, truffi res, quad. Pr t pisc priv 9h-13h. 364  /sem. T l. 0617572062 verdierlise24@gmail.com

24 P rigord Vert. Deux g tes de 4 pers, tt  q, spac & originx. Lab « Accueil Paysan ». Hameau Causse p rigourdin, 60 min Sarlat, 30 min P rigueux. Truffe du P rigord (visite grat). 350-390  /sem sel p r - 5% adh CFDT. T l. 0553059656 - 0679622871 bernardlansac@wanadoo.fr - Site internet : berlandtruffe.fr

26 Barret-de-Lioure. G te/mais 3*, 75 m , 4 pers, ind, tt  q, 1 ch lit 2 pers, 1 ch 2 lits 1 pers, plac, lit parap, clic-clac ds sal, cuis avc coin repas, wifi, s db, WC ind, linge mais four, sal de jard, BBQ, jard, abri v lo,   3 km Montbrun-les-Bains, stat therm, spa, 40 km Mont Ventoux, 85 km Orange, rando, cyclo. Dispo du 28 mars au 17 oct 2026. 350     440  /sem sel p r, tarif d gr d s 3 sem. T l. 0650977725 - 0664670441 elisabethflachaire@hotmail.fr

29 Plobannaec-Lesconil. Mais 3 pers, 2 ch, tt conf, jard, terras, ds hameau, plage 1,5 km, commod 3 km. 350-620  /sem cc. T l. 0683824564 marielebrun1011@gmail.com

33 Soulac-sur-Mer. Appt T3, 4 pers, 60 m , tt  q, 2 ch lits 140, 2 terras. 2 places Park s cur, plage 150 m, prox comm et restau, casino, cin , anim, piste

cycl, loc poss sem ou quinz de mi-juil   fin sept, tarif sel p r. T l. 0607450077

34 Marseillan. T3 (pav), 2-4 pers, tt  q, ds r sid s cur, pisc, 100 m  tang de Thau, 3 km plag.   prox comm, animx non ok, non dispo en ao t, tarif/dem. T l. 0651595020

34 Marseillan. Mobilh, 4 pers, tt conf, terras semi couv, TV, wifi, 1 ch parent avc s de, WC, 1 ch avc 2 lits simpl avc s de, WC, calme & d t, acc s direct  tang de Thau pour p ch, 10 min des plages, ANCV & Vacaf ok, emp n  28, loc sem du dim au dim uniq, juillet 720  , ao t 820  , camping Le Nautic 2* T l. 0675923287 contact@campinglenautic34.com

34 Valras Plage. Villa, 2 ch conf, 2 ch, sal, sam, clim, terras, jard, BBQ, lav-ling, Park priv, 300 m plages & comm de prox. T l. 0685425590 - desplan@wanadoo.fr

39 Les Rousses. Stud, 19 m , 4 pers, 2 ad & 2 enf, tt  q, prox Suisse, L lex, Les Rousses. T l. 0666174455 laura.dijoux37@gmail.com

64 Beyrie-sur-Joyeuse. Git rural 2*, PMR, 90 m . Cuis tt  q (lav-ling, lav-vaiss), sal/s m (TV, wifi), 2 ch (lit 160 & 140, 2 lits 90), 2 s db, 3 WC. Terras 25 m , sal jard, Park 2 pl. Ds terre Pays basque, entr mer & mont, 3 min comm & serv (h pital), 40 min Esp, prox ferme en activit . ANCV ok, phot & dispo s/dem,   part de 480  /sem. T l. 0673524881 xarlotenia@gmail.com

66 Saint-Cyprien. Appt 4 pers, terras, clim, Park priv, calme, 200 m plage, prox tt comm, dispo juin & sept, & du 27/6 au 11/7; du 25/7 au 1/8; & du 1/8 au 29/8/26. T l. 0562677574

73 La Toussuire. Stud 28 m , 4/6 pers, tt  q. Alt 1750 m, pied des pistes. 400-500  /sem. T l. 0633824821 joelflandin@yahoo.fr

80 Le Crotuy. Appt 4-5 pers, 2 ch, calm, jard clos, abri v los & Park. Plag   prox. 315  /sem, 420  /sem en juillet-ao t, 120  /WE. T l. 0682993658 sterpignole@gmail.com

82 Lauzerte. Grd stud, s de, terras, en pleine camp, pr s des bois, 35 km de Cahors, wifi, animx gentils ok, non cl tur , de mai   sept 2026, 400     450  /sem. T l. 0683059268

83 Six-Fours-les-Plages. Appt 2 pers, calm, verdoy, tt  q, clim, wifi, coin d t, etc. Prox plag, comm & port Brusc. Loc au mois poss hors saison, photos s/dem par mail. 250-550  /sem. T l. 0620715573 corail98@gmail.com

85 Saint-Hilaire-de-Riez. Appt F2 + cabine, 4/5 pers, tt  q, r dc, terras, gar priv, plage 50 m, mai-juin-sept 435  /sem, juil-ao t 495  /sem. T l. 0622013563

89 Prox Avallon. Mais avc r dc : 1 ch, cuis  q, gr sal, WC, s dd, tt r nov.  tag : 2 gr s ch, 2 lits (140), 2 lits (90). Cour int r, jard clos avc vue/couch soleil sur collines. Prox V zelay, parc Morvan et Gu delon, ds lieu privil gi , Rivi re, GR*13, balades. Belles presta & environ trs agr able. Loc   la sem ou WE, 300-450  /sem sel p r. T l. 0386738178 - 0781854797 nussbaumrodolphe@yahoo.fr

ESPAGNE. Torremolinos (Costa del Sol). Appt, 80 m , 6 pers, tt  q, clim, chauff, asc. C r-ville, quart anim, b p de comm, plag   7 mn   pied. Tr facile depuis a rop Malaga. Pas besoin voiture. 500-900  /sem TTC sel p r (linge fourni, m nage final). T l. 0698208533

ITALIE - VAL D'AOSTA. Pt villg 800 m alt, mais ancien, 50 m , 3 pers (lit suppl), tt  q, entour pr . S j, ch, cuis US, s db, open space sous charp, Park, balc. Lac 15 min, randos, ch t. Juill   sept 500  /sem, 450   sem suiv. T l. 0146586773 - 0689693737 - raimonda@free.fr

PORTUGAL. Fuset . Appt 6 pers, terras de toit, wifi, linge mais four, lav-ling, c re-ville, ds ptit village de p ch, 20 km de Faro, Parc Nat de Ria Formosa,   5 min de la plage & de l' le d'Armona, loc sem ou mois, tarif sel sais, photos/dem. T l. +351964098096 osvaldovaia@gmail.com

IMMOBILIER

VENTE

49 Brain-sur-Allonnes. Mais 170 m , sur 2100 m  de terr clos, 4 ch, entr e, gr de p de vie avc cuis am n, sal s j avc chemin ouv, 2 ch, WC, s db + douche, chaufferie avc acc s/arr terr,   l' t : 2 ch, s db avc WC, gren, 1 d p avc gar & 2 p, prox Saumur, ds vill pais, prow comm,  coles   pied. Prix 200 000  . T l. 0241513561 nathalie.laurent49@gmail.com

60 Grandvilliers. Vds mais 187 m , 3 s j, 2 cuis, 1 arr cuis, 4 ch, 2 s db, 1 s de, 3 WC, salle de jeux, balc, terras, gar, 1 d p, jard arb 2990 m , poss 2 log, ds bourg, tt comm,  cole, gare, prox A 16 & A 29, chaud gaz, tvx   pr v, class E. Prix 210 000  . T l. 0641193324 bernard.marpaud@laposte.net

64 Biarritz. Vds appt, 42 m , cav, 1 r  t, blac, avc ascens, hyper centre, DPE F. Prix 295 000  . T l. 0672504033 chloe.etcheto@douane.finances.gouv.fr

LOCATION

33 Pessac. Lou  1 ch ds coloc, 580  /mois cc, caution 2 mois. T l. 0672309545

75 Paris 17 . Petit stud meubl , tt  q, r dc, mezz, poss 4 couch, prox. Palais de justice, pl Clichy, M  Brochant ou Pte de Clichy, rue  mile Level, id al  tudiant. T l. 0690388395 - maurice.moris@orange.fr

RECH. LOCATION

33 Bordeaux. Rech loc petite mais 50 m , 2 P, jard, prox Bordeaux,   part juill, gar fin. claudelucroca@orange.fr

DIVERS

07 Privas. Vds Kangoo 2017, 3 places, 125 000 km, CT ok, 7 900  . T l. 0676746324

68 Mulhouse. Vds 2 billets mus e de l'auto, conduite d'une auto de collect, 1 nuit   l'h tel Best Western & deux repas, validit  31/7/2026, 250  . T l. 0642185413



SYNDICALISME HEBDO

WWW.SYNDICALISMEHEBDO.FR
L'ACTUALIT  TOUTES LES SEMAINES



abonnez-vous

pour ne rien manquer !

Recevez dans votre bo te mail **chaque mardi   14h** toute l'actualit  sociale pass e au prisme CFDT...

Gratuit pour les adh rents

Pour se connecter ? C'est simple ! Si ce n'est d j  fait, **activez votre espace adh rent** sur monespace.cfdt.fr puis saisissez votre num ro personnel d'adh rent (NPA)   10 chiffres sans espace ou votre adresse e-mail, puis votre mot de passe sur la «page» de connexion de www.syndicalismehebdo.fr

Disponible aussi
sur Apple Store
et Google Play.



CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DROITS DES SALARIÉS

DOSSIER SPÉCIAL

Vie pro, vie perso :
les contours de la sphère
disciplinaire

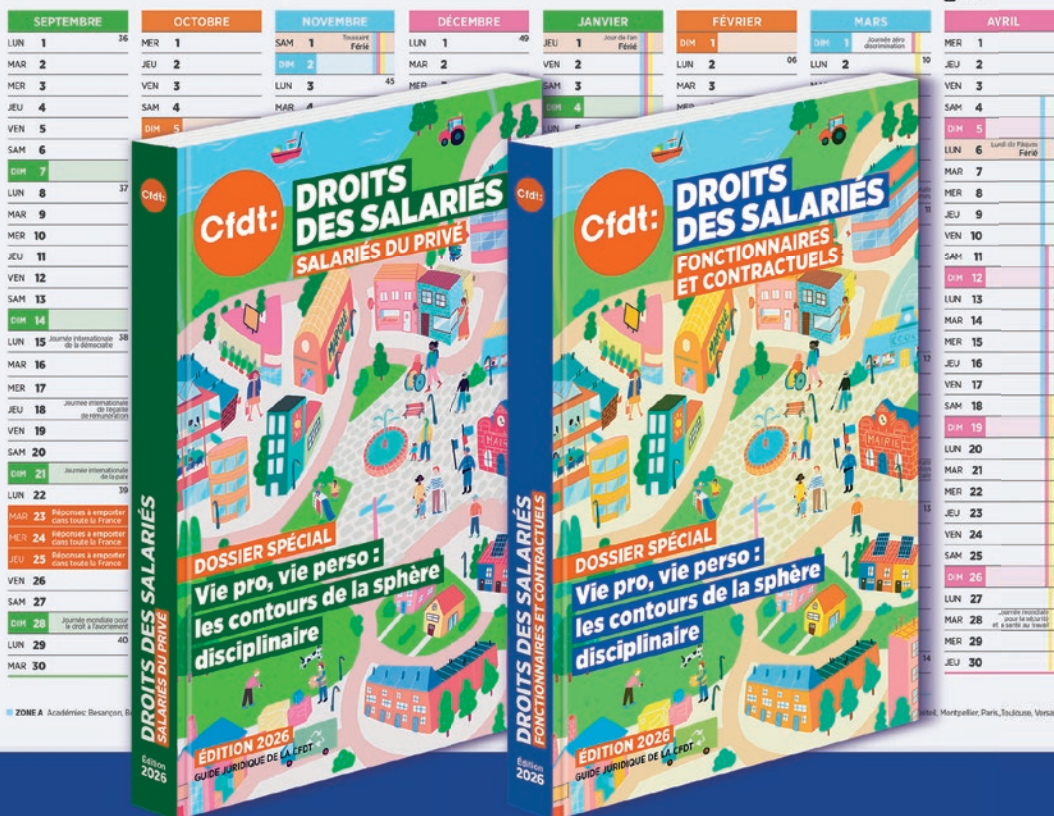
NOUVELLE
ÉDITION
2026
avec son nouveau
calendrier A3

LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE CHAQUE JOUR

2025

2026

CFDT.FR



Cfdt:



ADHÉRIER
ET FAITES ADHÉRIER!
CFDT/ADHESION



FOURTE L'ACTUALITÉ
CFDT/ACTUS



CONNÂTRE
MES DROITS
CFDT/MES-DROITS



LE CATALOGUE
CFDT.FR/CATALOGUE



MON ESPACE
ADHÉRIENT
MONESPACE.CFDT.FR



CONTACTEZ-NOUS
CFDT/CONTACT

DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

auprès de votre Union régionale interprofessionnelle (URI)

www.cfdt.fr/vosdroits2026

CFDT.FR